TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

2015 RAPPORT ANNUEL

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

2015 RAPPORT ANNUEL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

Sommaire

Préface du Directeur général 4

La direction en quelques mots 6

1. Préparer et mettre en œuvre les réformes du Gouvernement 9

2. Contribuer à une Europe dynamique et stable 35

3. Représenter et porter les intérêts de la France à l'international 49

4. La DG Trésor, une organisation en mouvement 73

© Ministères (SG – P. Vedrune)

Préface

2015 restera dans les mémoires comme une année singulière, à bien des titres.

Marquée par les événements tragiques survenus à Paris en janvier et en novembre, l'année écoulée aura vu un renforcement sans précédent de la coopération entre États en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Au niveau national, dès mars 2015, le « plan Sapin » a eu pour objet de faire reculer l'anonymat des transactions financières, mobiliser les acteurs financiers et renforcer les capacités de gel des avoirs terroristes. Sur le plan économique, 2015 aura aussi confirmé la reprise de la croissance et vu la signature d'un accord historique sur le climat.

Sur tous ces fronts, aussi hétérogènes soient-ils, la DG Trésor s'est mobilisée pour formuler des propositions concrètes, au service des réformes conduites par le Gouvernement. Pour mener à bien ses travaux, elle a pu compter sur l'expertise et l'engagement des quelque 1 500 agents qui la composent, en centrale et dans les réseaux international et régional.

Sous l'autorité conjointe de Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, d'Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et au service du ministre des Affaires Etrangères et du Développement International et du Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, cette administration a ainsi contribué activement aux politiques économique et financière menées par l'État.

Parmi les chantiers de l'année 2015, je citerai notamment la préparation et la mise en œuvre de la loi croissance et activité, de la loi sur la croissance verte, du projet de loi sur la transparence de la vie économique, ou des réformes en cours concernant le fonctionnement du marché du travail… À chaque fois, la DG Trésor s'est attachée à formuler des mesures innovantes et ambitieuses en faveur d'une croissance inclusive et soutenable fondée sur une compétitivité renouvelée de nos entreprises, dans un souci constant de tenir nos objectifs d'assainissement des finances publiques. Avec, sur ce dernier point, et ce pour la seconde année consécutive, une performance meilleure qu'attendu en matière de réduction des déficits.

La France a par ailleurs continué en 2015 à bénéficier de conditions de financement particulièrement favorables. Dans un contexte d'inflation faible, l'Agence France Trésor a ainsi émis 220 milliards d'euros de titres (hors rachats) à un niveau de taux historiquement bas. Le taux moyen des émissions de dette à moyen et long terme est en effet ressorti à 0,63 % en 2015 à comparer à 1,31 % en 2014.

En matière de financement de l'économie, l'année 2015 a marqué l'entrée en vigueur effective de l'ensemble des pouvoirs contraignants du HCSF – Haut conseil de stabilité financière. Cette opérationnalisation a été soutenue par son secrétariat assuré conjointement par la DG Trésor et la direction de la stabilité financière de la Banque de France. Des initiatives ont également été prises en matière de financement du capital-risque et de développement du financement participatif (« crowdfunding »).

Les services de la DG Trésor ont par ailleurs poursuivi leurs efforts afin de favoriser le développement de services financiers innovants. En 2015, la DG Trésor a œuvré à l'organisation des Assises des moyens de paiement à Bercy, qui a permis à ce secteur – en pleine mutation du fait de l'essor du numérique – d'élaborer une stratégie nationale globale de développement. Agir en faveur de l'attractivité de la Place de Paris et de la protection du consommateur en matière de services financiers a également été une priorité de la DG Trésor tout au long de l'année 2015.

Un autre axe de travail de la DG Trésor a porté sur les efforts entrepris pour améliorer le fonctionnement et la stabilité de la zone euro. Les travaux pour parachever l'Union bancaire ont débouché en novembre 2015 sur la proposition de la Commission européenne de mettre en place un système européen de garantie des dépôts, qui offrira un niveau de protection supérieur et plus uniforme à l'ensemble des épargnants.

S'agissant de la Grèce, je tiens à souligner l'intense travail de la DG Trésor, particulièrement investie sur ce dossier. L'accord du 13 juillet 2015 conclu par les chefs d'État a validé un troisième plan d'aide. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction et permet d'arrimer la Grèce à la zone euro tout en fournissant à ses partenaires des garanties tangibles. En outre, cet accord a ouvert la voie à de nouvelles mesures de réaménagement de la dette grecque permettant, si nécessaire, d'assurer sa soutenabilité et dont les bases ont par la suite été posées par les ministres des Finances lors des Eurogroupe des 9 et 24 mai 2016.

Au niveau mondial, l'année 2015 a été jalonnée par des avancées marquantes – au plan multilatéral comme au plan bilatéral. Au sein des diverses enceintes de coopération internationale (G7, G20, Groupe d'action financière GAFI), la DG a porté les options défendues par la France sur des sujets cruciaux comme la lutte contre le financement du terrorisme, la stabilité financière ou les négociations sur les services et l'investissement. À Paris, la réunion de la COP21 s'est conclue avec la signature d'un accord sur le climat par 175 pays. Des évolutions historiques des relations avec Cuba et avec l'Iran ont ouvert de nouvelles perspectives pour nos entreprises, après une longue fermeture de ces pays aux échanges internationaux. Sur le volet commercial, la négociation du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement a beaucoup mobilisé la direction générale du Trésor en 2015.

La direction a par ailleurs continué à se mobiliser au service des entreprises et de leur financement à l'international dans un cadre institutionnel rénové. Avec la création de Business France, placée notamment sous la tutelle de la DG Trésor, la France s'est dotée d'une nouvelle agence chargée de favoriser le développement à l'international des entreprises françaises, de promouvoir l'attractivité du territoire national et les exportations françaises et de contribuer à la promotion de notre économie. Des conventions avec les acteurs de l'export (chambres de commerce, conseillers du commerce extérieur) ont été conclues pour simplifier le dispositif d'ensemble en matière d'internationalisation des entreprises et clarifier le rôle de chacun.

En 2015, afin de renforcer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux, la DG Trésor a continué à développer des instruments de financement des exportations compétitifs et ciblés. Bpifrance, la banque publique d'investissement, dont l'État est actionnaire à 50%, a ainsi mis en place des crédits export de petits montants à destination des PME et ETI ; pour les grands contrats, la banque publique SFIL (société de financement local) gère un mécanisme innovant de refinancement bancaire. Un nouvel outil de prêt direct de l'État, le prêt du Trésor non concessionnel, complémentaire de l'assurance-crédit et du mécanisme de refinancement par SFIL, a été mis en place et un nouveau mécanisme d'assurance-crédit public de court terme a également été créé.

Au service des Ministres pour faire progresser ces priorités, la DG Trésor s'est aussi efforcée de contribuer au débat public par diverses publications ou en organisant séminaires de réflexion, conférences, entretiens de haut niveau : la lutte contre les inégalités, l'optimisation fiscale, l'investissement productif, nos relations avec l'Afrique ont ainsi, parmi d'autres sujets, donné lieu à des publications ou des événements remarqués.

2015 fut donc une année riche en événements, retracés dans ce présent ce Rapport. Une année durant laquelle – sous l'autorité de Michel Sapin et d'Emmanuel Macron – tous les agents de la DG Trésor se sont mobilisés au service des intérêts économiques de la France en Europe et dans le monde, au service des réformes des politiques publiques, au service de l'intérêt général. Qu'ils en soient ici remerciés.

Bruno Bézard
Directeur général du Trésor

La direction en quelques mots…

Nos missions

- L'élaboration des **prévisions** économiques et le **conseil** sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel ;
- **La régulation du financement** de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
- **Les négociations financières et commerciales** bilatérales et multilatérales et l'aide au développement ;
- **Le soutien à l'export et à l'investissement** à l'étranger des entreprises ;
- La gestion de **la trésorerie et de la dette de l'État** à travers l'Agence France Trésor (AFT) ;
- **L'administration de l'ESS** (économie sociale et solidaire).

Notre gouvernance

À la tête de la direction générale, Bruno Bézard, directeur général, a été secondé jusqu'en juillet 2015 par Sandrine Duchêne, directrice générale adjointe, chef économiste et directrice des relations internationales. Depuis septembre 2015, Thomas Courbe est directeur général adjoint et Michel Houdebine, chef économiste de la DG Trésor.

Le directeur général anime le comité de direction qui réunit les chefs de service de la direction générale du Trésor.

Les femmes et les hommes de la DG Trésor

Au 31 décembre 2015, la DG Trésor comptait **1 454 agents : 725** en administration centrale ; **729** dans **111** pays étrangers au sein des **132** implantations ; **77** agents dans les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte).

La direction présente la singularité de compter des personnels provenant d'une très grande diversité de corps administratifs et techniques, plus d'une quinzaine.

Avec **95** nationalités différentes, c'est aussi cette diversité qui caractérise le réseau international, où près de la moitié des équipes est de nationalité étrangère.

La direction générale du Trésor est au service des Ministres pour leur proposer et conduire, sous leur autorité, la politique économique française et la défendre en Europe et dans le monde.

Le réseau international et régional

Le réseau international de la direction générale du Trésor est constitué, au 31 décembre 2015, de **729** agents répartis sur **132 sites**. Les services économiques constituent la base de la diplomatie économique. Ils se mobilisent au service de l'appui à l'internationalisation des entreprises, concourent à l'attractivité de notre pays et assurent la promotion des réformes en cours et de la politique économique du Gouvernement. En 2015, la DG Trésor est présente dans les 22 régions métropolitaines au sein des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte).

Nos valeurs

L'ouverture : c'est la conscience de la diversité des intérêts au sein de la société, à laquelle la DG Trésor doit être attentive, et la volonté de trouver l'équilibre optimal dans la recherche de l'intérêt général. C'est aussi la diversité des agents qui composent la direction et la conscience de la force qui en découle.

La loyauté : elle doit guider toutes les actions de la DG Trésor. Loyauté vis-à-vis des citoyens qui conduit à mettre au-dessus de tout la recherche de l'intérêt général ; loyauté vis-à-vis des autorités politiques qui implique de tout mettre en œuvre pour répondre aux directives données ; loyauté vis-à-vis de soi-même qui engage à faire des propositions impartiales résultant d'une réflexion rigoureuse.

L'engagement : c'est la volonté de mettre ses forces au service de l'intérêt général ; c'est rechercher la modernisation de l'économie ; c'est la volonté de proposer des solutions durables pour le bien de la collectivité et des générations futures.

L'esprit d'équipe : parce que quel que soit son poste, son grade, sa fonction, chacun a une contribution à apporter. Ce n'est pas la juxtaposition des compétences qui rend l'ensemble efficient, mais le mélange, l'interaction et le fait de tendre vers un idéal commun, en jouant collectif.

Forum Franco-Africain
© Ministères (SG – P. Ricard)

Préparer et mettre en œuvre les réformes du Gouvernement

1

La direction du Trésor est une direction d'état-major : au service des Ministres chargés de la mise en œuvre de la politique économique arrêtée par le Gouvernement, elle met en œuvre les politiques engagées et recommande de nouvelles pistes de réformes. Enfin, elle veille à la coordination entre les différentes mesures dans un souci constant d'efficacité de l'action publique.

En 2015, elle a été particulièrement active sur le front des réformes entreprises pour retrouver la croissance et développer l'emploi. L'année aura également été marquée par les efforts entrepris pour ramener progressivement les finances publiques à l'équilibre. La DG Trésor veille au respect de la trajectoire sur laquelle les Ministres se sont engagés. Elle effectue un important travail de prévision et de suivi. En parallèle, elle pilote la stratégie d'émission de dette de l'Agence France Trésor qui, cette année encore, s'est adaptée au contexte de taux d'intérêts particulièrement bas.

Enfin, le panorama de l'activité de la direction ne serait pas complet sans mentionner les efforts entrepris par la DG Trésor en 2015 afin de diversifier et de moderniser les modes de financement de l'économie au service de l'économie réelle. Soutenir les entreprises dans leur développement, faciliter l'accès au financement, mais aussi les accompagner dans leurs difficultés ont fait partie de ses priorités.

Proposer et mettre en œuvre la stratégie de réforme du pays

Assurer le suivi de la situation macroéconomique et des finances publiques

Diversifier et moderniser les modes de financement de l'économie au service de l'économie réelle

Libérer la croissance et l'activité

Colloque Bas de Bilan
© Ministères (SG – P. Bagein)

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 comporte de nombreuses mesures, qui touchent autant de secteurs (les transports, le commerce, le logement, le numérique, le travail, etc.) et qui concernent, au final, tant les particuliers que les entreprises, l'État que les partenaires sociaux.

La DG Trésor s'est fortement impliquée dans la conception du texte et de ses décrets d'application. En amont, elle a mené plusieurs travaux afin d'identifier les secteurs dont la réglementation pouvait être améliorée. Elle a éclairé la décision publique par des études d'impact qui ont été utilisées non seulement pendant la phase d'élaboration du texte mais aussi pendant les discussions parlementaires. Elle a en particulier joué un rôle important sur trois grandes thématiques : le transport par autocar, le commerce dominical et les professions réglementées, afin de recommander au Ministre les évolutions souhaitables.

Ainsi, la loi libéralise le transport par autocar pour les liaisons interurbaines supérieures à 100 km, sur autorisation de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) pour les liaisons inférieures à 100 km, et améliore la régulation économique des concessions autoroutières, confiée à l'ARAFER.

Le travail du dimanche, dans le secteur du commerce de détail, fait l'objet d'un nouveau cadre réglementaire. Il devient possible jusqu'à douze dimanches par an sur décision du maire et tous les dimanches dans les zones touristiques et commerciales.

Les professions réglementées du droit connaissent également des évolutions (liberté d'installation encadrée, révision des tarifs, possibilité de s'associer entre professions du droit), tout comme l'apprentissage de la conduite (réduction des délais) et les services bancaires (mobilité améliorée).

L'efficacité de la justice prud'homale est améliorée par une réorganisation de la procédure et un renforcement de la formation des conseillers afin de réduire les délais au bénéfice des salariés et des entreprises.

La loi réforme également l'épargne salariale (dispositifs collectifs d'épargne mis en place dans les entreprises du type participation, intéressement…). Dans ce secteur, la DG Trésor a notamment suivi les travaux des partenaires sociaux au sein du Copiesas (Conseil d'Orientation de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat Salarié) qui a formulé des propositions de réforme transposées dans la loi. Les dispositions adoptées visent notamment à favoriser l'épargne longue et le financement des PME, mais aussi à étendre la part de salariés couverts par ces dispositifs. D'autres mesures devraient également permettre d'améliorer le financement des entreprises (crédit inter-entreprises, sociétés de libre-partenariat…).

Amplifier les efforts en matière de la lutte contre la corruption

© Conseil de l'Union européenne

En 2015, les services de la direction générale du Trésor ont travaillé en lien avec la Chancellerie dans le cadre des travaux préparatoires au projet de loi dit « Sapin 2 ». Pour rappel, le ministre avait déjà porté une première loi de prévention de la corruption en 1993, alors qu'il était dans le Gouvernement de Pierre Bérégovoy.

Michel Sapin a ainsi présenté mercredi 22 juillet 2015 en Conseil des ministres les grandes lignes de l'action du Gouvernement en matière de transparence dans la vie économique, soulignant que la transparence de la vie économique est un facteur d'efficacité, une nécessité pour l'image internationale de la France, mais aussi le gage d'une démocratie qui fonctionne. Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, a quant à lui été présenté le 30 mars 2016 en Conseil des ministres.

Ce projet de loi prévoit notamment la création d'une Agence nationale de prévention et d'aide à la détection de la corruption, qui, à terme, devrait remplacer le Service central de prévention de la corruption.

Ce texte insère également une obligation pour les grandes entreprises de mettre en place un plan de prévention de la corruption et une nouvelle infraction en cas de manquement à cette obligation est prévue. Il renforce enfin la protection juridique des lanceurs d'alerte.

© Sircom

Faire de la croissance verte une réalité concrète

© Olivier Brosseau/Terra

Loi pour la croissance verte

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les grands objectifs de la politique énergétique française. Elle indique notamment des objectifs chiffrés – à horizons 2025, 2030 et 2050 – relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au développement des énergies renouvelables, à la baisse de la part du nucléaire, à la diminution de la consommation d'énergies fossiles et à la consommation d'énergie finale.

La DG Trésor a été particulièrement mobilisée sur la définition des modalités d'implication du secteur économique et financier dans cette transition. L'article 173 de cette loi comprend en effet quatre dispositions qui visent d'une part à améliorer l'information fournie par les entreprises en matière d'exposition aux enjeux climatiques et d'autre part à inciter à l'appropriation de ces enjeux par les acteurs financiers.

La DG Trésor a travaillé à la préparation des décrets d'application de ces mesures. Le premier d'entre eux, publié fin 2015, fixe les conditions du reporting par les investisseurs institutionnels concernant la manière dont ils prennent en compte les enjeux climatiques et globalement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Stratégie nationale bas-carbone

La stratégie nationale bas-carbone instituée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte est parue le 18 novembre 2015. Elle s'accompagne de programmations pluriannuelles éclairées par des évaluations ex-ante et ex-post. Les programmations pluriannuelles *énergie* et *chaleur* sont prévues pour le printemps 2016. De nombreux outils, existants – en particulier la taxation du carbone qui devra atteindre 56 €/t en 2020 et 100 €/t en 2030 – ou nouveaux – fonds de garantie pour la rénovation thermique, chèque énergie etc. –, contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

La politique automobile et le diesel

La tenue de la COP21 à Paris, la promulgation de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte ainsi que l'affaire Volkswagen et la découverte de la présence de dispositifs d'invalidation des mesures d'émissions, ont mis les enjeux de politiques automobiles et de qualité de l'air au centre des préoccupations du Gouvernement.

Ainsi, une prime à la conversion, comprise entre 500 et 3 700 euros en cas d'acquisition d'un véhicule propre simultanée à une mise au rebut d'un diesel âgé, a été instaurée en avril 2015.

Le barème du bonus écologique a également été recentré sur les véhicules les plus vertueux et exclut désormais les automobiles à motorisation diesel.

Enfin un mouvement de rapprochement des fiscalités du diesel et de l'essence a été enclenché au 1er janvier 2016.

Intégrer le développement durable comme indicateur pour définir et évaluer les politiques publiques

La loi du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse, dont le développement durable, dans la définition des politiques publiques est issue d'une proposition de loi de la députée Eva Sas.

Cette loi prévoit la remise au Parlement d'un rapport annuel sur l'impact des mesures déjà prises et envisagées pour l'année à venir par le Gouvernement. Elle s'inscrit dans les suites de la Commission Stiglitz de 2009. Après le vote de cette loi, France Stratégie a lancé une consultation citoyenne pour déterminer les indicateurs de développement durable les plus pertinents (taux d'emploi, taux de pauvreté, empreinte carbone…).

La DG Trésor a contribué activement à la rédaction du rapport remis au Parlement en évaluant, à l'aune des indicateurs définis à l'issue de la consultation citoyenne, les principales politiques publiques mises en œuvre par le Gouvernement. Pour ce faire, la DG Trésor a mobilisé les différents modèles dont elle dispose (Mésange, Matis, Saphir). Ce rapport intitulé les nouveaux indicateurs de richesse a été publié le 27 octobre 2015. Il a fait l'objet d'une présentation par le ministre des Finances et des Comptes publics à l'Assemblée nationale le 26 novembre.

L'évaluation macroéconomique de la transition énergétique

La DG Trésor a participé à un groupe de travail mené par France Stratégie, dont l'objectif était de comparer les différents modèles macroéconomiques utilisés pour approcher l'impact de la transition énergétique. Il fallait en particulier, comprendre comment certains choix de modélisation ou de méthode peuvent expliquer les différences de résultats en termes d'impact macroéconomique.

Ces travaux ont abouti à la publication d'un document de travail signé collectivement par France Stratégie et les différentes institutions qui se sont mobilisées, dont la DG Trésor. Ils s'inscrivent par ailleurs dans la réponse aux recommandations du rapport Canfin-Grandjean sur les moyen de financement de la transition énergétique, et en particulier de la recommandation portant sur l'intégration des projections d'émissions de gaz à effet de serre dans les modèles macroéconomiques.

La DG Trésor a également dans ce cadre échangé avec plusieurs institutions internationales (OCDE, FMI) pour les encourager à intégrer les problématiques environnementales et climatiques dans leurs analyses macroéconomiques de moyen et long terme.

Réformer le droit et le marché du travail

Conférence sociale pour l'emploi
© Présidence de la République - C. Alix

Le Small business act à la française

Afin d'éclairer les décideurs publics, la DG Trésor a participé aux chiffrages des mesures du Plan « Tout pour l'emploi » des TPE et des PME, notamment pour favoriser la première embauche, limiter les effets de seuils autour de 50 salariés ou encore autoriser deux renouvellements pour les CDD et les contrats d'intérim.

Elle a également porté à leur connaissance les effets à attendre de ces mesures en termes de finances publiques et d'emplois et proposé des évaluations du dispositif « Embauche PME » mis en œuvre le 25 janvier 2016 par décret.

Séminaire Politiques de l'emploi
Quelle articulation des normes en droit du travail pour une plus grande efficacité économique ?
© Ministères (SG – P. Vedrune)

En 2015, les travaux préparatoires à la loi relative au dialogue social et à l'emploi et le rapport Combrexelle relatif à la modernisation du Code du travail ont fortement mobilisé les services du Trésor.

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi vise à simplifier le dialogue social en entreprise. À cet effet, elle :

- regroupe les 17 obligations d'information et de consultation des représentants du personnel en trois consultations annuelles ;
- rationalise les obligations de négociations en les regroupant en thèmes : rémunération, temps de travail et répartition de la valeur ajoutée, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qualité de vie au travail, gestion des emplois et des parcours professionnels ;
- simplifie les instances de représentation tout en améliorant la représentation des salariés dans les plus petites entreprises : pour les TPE (moins de 11 salariés), un droit universel à la représentation pour leurs salariés via des commissions régionales paritaires est ainsi créé. Pour les entreprises à partir de 50 salariés, la délégation unique du personnel jusqu'à 300 salariés est étendue et élargie au Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Enfin, les entreprises de 300 salariés et plus auront la possibilité de regrouper au sein d'une instance unique, délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT ou deux de ces instances de représentation du personnel par accord majoritaire d'entreprise.

Par ses analyses et propositions, la DG Trésor a également contribué au débat autour de la publication du rapport de Jean-Denis Combrexelle sur la négociation collective, le travail et l'emploi. Le Gouvernement avait demandé à l'ancien directeur général du Travail de formuler des propositions sur le dialogue social dans les branches et les entreprises.

Le rapport final remis le 9 septembre 2015 au Premier ministre a ainsi préconisé de repenser une nouvelle architecture du Code du travail. Ce Code rénové distinguerait les dispositions impératives relevant de l'ordre public législatif (droits fondamentaux et principes fondamentaux du droit du travail édictés par un Comité d'experts présidé par M. Badinter et pour lesquels la dérogation est interdite), des thèmes pouvant être négociés collectivement au niveau de la branche ou de l'entreprise. En dehors des champs législatif et conventionnel, les dispositions négociées par accords d'entreprise s'appliqueraient en priorité. Le Code du travail ainsi modernisé serait plus simple, plus lisible et mieux adapté aux entreprises, sans se départir d'un niveau de protection élevé pour les salariés.

Une partie des préconisations effectuées dans le rapport figurent dans le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs présenté par la ministre du Travail Mme El Khomri, en discussion au Parlement à la date de rédaction du présent rapport.

La DG Trésor a participé à un groupe de travail interministériel pour préparer la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité qui a été intégré au projet de loi.

> Les échanges entre la DG Trésor et le ministère du Travail sont fréquents et soutenus, ce qui permet aux services de formuler des conseils de politique publique pertinents en phase avec les grandes problématiques affectant le marché du travail et de l'emploi.
>
> La DG Trésor anime par ailleurs régulièrement, en collaboration avec les directions du ministère du Travail, un séminaire qui réunit des juristes et des économistes pour débattre sur les politiques de l'emploi. Les thèmes de la qualité de vie au travail, des modalités de négociation salariale et de la réforme du droit du travail y ont par exemple été traités en 2015.

Accompagner la réforme du régime de l'assurance chômage

Agence accueil
© Pôle Empoi

La DG Trésor a participé avec la Dares, la DGEFP et la direction du Budget à la rédaction du rapport du Gouvernement sur la situation financière de l'assurance chômage pour le Parlement.

Le rapport fait état de la convergence entre les prévisions réalisées par le Gouvernement et l'Unedic et souligne la progression de son endettement qui atteindrait 31 Md€ à l'horizon 2018. La DG Trésor a également développé un modèle de microsimulation qui permet de simuler l'impact de réformes paramétriques de l'assurance chômage sur le retour à l'emploi et sur le solde budgétaire du régime d'assurance chômage. Cet outil statistique a fait l'objet d'une publication sous forme de document de travail de la DG Trésor. Il a notamment été utilisé pour réaliser des travaux préparatoires en amont des négociations sur la nouvelle convention d'assurance chômage, en lien avec les directions des ministères sociaux.

Proposer et mettre en œuvre
la stratégie de réforme du pays

Assurer le suivi de la situation
macroéconomique et des
finances publiques

Diversifier et moderniser
les modes de financement
de l'économie au service
de l'économie réelle

Pour une trajectoire de redressement des finances publiques solide

France Stratégie Règles de dépense publique : pertinence des expériences internationales pour la France
© D. R.

La DG Trésor réalise des travaux de prévision et d'évaluation de qualité qui permettent d'éclairer les décideurs avant la prise de décision.

Dans le cadre de la réalisation des prévisions macroéconomiques et de finances publiques, la direction est attentive à fournir aux décideurs les outils leur permettant de bâtir une stratégie assurant la soutenabilité des finances publiques dans le respect des engagements européens de la France.

En 2015, la DG Trésor a réalisé les prévisions macroéconomiques et de finances publiques qui ont servi de support à la définition de la trajectoire de redressement des finances publiques présentée par le Gouvernement et figurant dans les textes financiers.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 (LPFP), les objectifs de réduction du déficit public ont été renforcés, notamment afin de tenir compte d'un résultat d'exécution pour 2014 meilleur qu'attendu. Le Programme de stabilité d'avril 2015 puis le Projet de loi de finances (PLF) pour 2016 et le Rapport économique, social et financier ont été transmis à la Commission européenne au printemps et à l'automne. Ils reposent ainsi sur des cibles de déficit s'élevant à 3,8 % du PIB en 2015, 3,3 % en 2016 et 2,7 % en 2017.

Cette trajectoire s'appuie sur le plan d'économies de 50 Md€ portant sur l'ensemble des administrations publiques, annoncé à l'occasion du Programme de stabilité d'avril 2014 puis confirmé depuis et renforcé dans les textes ultérieurs, notamment pour tenir compte d'un environnement d'inflation plus basse. Conformément à l'article 31 de la LPFP, la DG Trésor a réalisé un rapport sur la dépense publique annexé au PLF 2016 qui détaille les hypothèses de calcul de la croissance tendancielle de la dépense publique. Afin de soutenir la reprise de l'activité économique, les marges de manœuvre budgétaires dégagées par la maîtrise de la dépense sont mobilisées pour alléger la fiscalité. L'entrée en vigueur du Pacte de responsabilité et de solidarité s'est traduite par une nouvelle baisse de la fiscalité des entreprises qui, cumulée au CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), représente 24 Md€ en 2015.

La DG Trésor est aussi partie prenante dans la gouvernance des finances publiques mise en œuvre à l'échelon européen ainsi qu'au dialogue avec les pays membres de l'UE et avec la Commission européenne. Suite à la nouvelle recommandation adressée par le Conseil en mars 2015, la France a ainsi pleinement respecté ses engagements de redressement des comptes publics et deux rapports de suivi ont été communiqués à nos partenaires, le 10 juin et le 10 décembre, conformément aux dispositions en vigueur.

Modulation des allocations familiales

Dans le cadre de l'effort de consolidation des finances publiques françaises et de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, la DG Trésor formule des propositions et évaluations de réformes sur les différents champs de la protection sociale.

Sur le champ de la politique familiale, après avoir participé au rapport rédigé en 2013 par Bertrand Fragonard, président du Haut Conseil de la Famille, sur les aides aux familles, la DG Trésor a contribué à l'évaluation des réformes des allocations aux familles décidées par le Gouvernement. En particulier la DG Trésor a évalué, à l'aide de son modèle de micro-simulation Saphir, la modulation des prestations familiales pour les ménages à hauts revenus.

Cette modulation a été mise en application à partir de la mi-2015. Par ailleurs, la DG Trésor a réalisé un panorama des aides destinées aux familles et un bilan de ses évolutions récentes dans un Trésor-Éco publié début 2015.

Prévoir l'activité économique à court terme

Dans le domaine de l'analyse conjoncturelle de court terme, la DG Trésor a publié une étude relative à l'information qu'apporte le niveau du climat des affaires dans les enquêtes de conjoncture sur l'évolution de la croissance de l'activité (Trésor-Éco n° 153 de juillet 2015).

La DG Trésor a en effet préparé les prévisions macroéconomiques présentées dans le programme de stabilité 2015-2018 et dans le Rapport économique social et financier annexé au Projet de Loi de Finances pour 2016. Ces prévisions sont transmises au Haut Conseil des finances publiques afin qu'il rende un avis indépendant et public.

Située à 1,0 % pour 2015 et 1,5 % pour 2016 dans la prévision du mois d'avril 2015, la prévision de croissance a été maintenue pour le Projet de Loi de Finances 2016 (+1,0 % en 2015 et +1,5 % en 2016). Alors que l'activité économique aux États-Unis et dans les économies émergentes (Chine et Russie en particulier) s'est révélée moins favorable que prévu au premier semestre 2015 – ce qui a eu pour conséquence de revoir à la baisse la prévision de demande mondiale adressée à la France au moment du projet de loi de finances (PLF) 2016 – la demande intérieure a été au contraire plus allante en France.

Les publications concernant la situation économique mondiale (Trésor-Éco n° 144 et 153, en avril et septembre 2015) ont ainsi insisté sur les nouveaux risques pesant sur l'activité, pointant notamment la situation des économies émergentes et les aléas entourant les prix du pétrole.

La cellule de continuité économique

Dans le domaine de l'analyse conjoncturelle de court terme, la DG Trésor a estimé les effets potentiels des attaques terroristes de janvier et de novembre 2015, contribuant ainsi à alimenter l'activité de la cellule de continuité économique (CCE).

Lorsqu'une crise risque d'avoir un impact économique important, le ministre de l'Économie décide l'activation d'une cellule de continuité économique (CCE).

La CCE vise à apporter au ministre de l'Économie et des Finances et à la Cellule interministérielle de crise (CIC) les informations utiles et les expertises nécessaires au pilotage en temps réel de la situation économique et à la prise de décisions. Elle concrétise la mobilisation des pouvoirs publics afin de limiter les conséquences économiques immédiates d'une crise aussi bien pour la population que pour les entreprises et d'anticiper les mesures à prendre pour accélérer le retour à la normale.

La configuration de la CCE et le rythme des réunions sont adaptés à la nature de la crise en cours. Les travaux sont articulés par secteurs économiques et se prolongent, au-delà de la phase d'urgence de la crise, jusqu'au retour à une situation économique normale.

Identifier et analyser les risques émergents

Réunion des chefs de services économiques
© Ministères (SG – P. Bagein)

L'année 2015 a été marquée par le ralentissement de l'activité et l'accroissement des risques dans les économies émergentes, dans un contexte de rééquilibrage du modèle économique chinois, de baisse des prix des matières premières et de sorties de capitaux en lien avec la remontée anticipée des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine.

La DG Trésor analyse le risque émergent en s'appuyant à la fois sur l'expertise qualitative des Services Economiques, sur le suivi d'une batterie d'indicateurs et sur des réunions régulières avec les principaux experts présents à Paris.

De nombreuses analyses ont été portées à l'attention du Ministre, combinant le plus souvent analyse macroéconomique et impact sur les entreprises françaises. En parallèle du suivi conjoncturel, des analyses de fond ont été publiées en 2015 : deux Trésor-Éco sur les perspectives de l'économie chinoise et l'effet de la baisse du prix du pétrole et un document de travail sur les flux de capitaux internationaux (Cahiers – Numéro 2015/03 – mai 2015).

Rééquilibrage et croissance potentielle en Chine

La DG Trésor a publié en septembre 2015 une étude sur les perspectives de moyen-long terme de l'économie chinoise (Trésor-Éco n° 155 : « Rééquilibrage et croissance potentielle en Chine »).

Dans cette étude, la DG Trésor a réalisé, en collaboration avec la Banque de France, une estimation de la croissance potentielle chinoise à l'horizon 2030. Cette estimation via une approche par la fonction de production tient compte des principaux déterminants de la croissance potentielle : démographie, accumulation de capital humain et physique, réallocation des facteurs de production entre secteurs et gains de productivité globale des facteurs. Elle intègre, en les adaptant, les derniers développements conceptuels illustrant le rôle des cycles de crédit dans la détermination de la croissance potentielle.

Selon ces estimations, la croissance potentielle chinoise, de l'ordre de 7 % par an au milieu des années 2010, ralentirait jusqu'à environ 4 % par an à horizon 2030.

Effet de la baisse du prix du pétrole sur les principales économies émergentes

La DG Trésor a publié en novembre 2015 une étude sur l'effet de la baisse du prix du pétrole sur les principales économies émergentes (Trésor-Éco n° 157 : « Les conséquences de la baisse du prix du pétrole dans les principales économies émergentes »). Cette étude a été réalisée en collaboration avec les Services Economiques de la DG Trésor dans ces différents pays.

Dans les pays exportateurs, la baisse du prix du baril se traduit par une baisse des exportations en valeur. La diminution des revenus pétroliers a un impact négatif sur le solde budgétaire et plus généralement, sur l'ensemble de la demande intérieure. En fonction des marges de manœuvre budgétaire et monétaire disponibles, les autorités peuvent plus ou moins soutenir l'activité pour compenser ce choc négatif.

Les pays importateurs bénéficient à l'inverse d'une réduction de la facture énergétique qui se traduit par des gains de pouvoir d'achat pour les ménages et des baisses de coûts de production pour les entreprises. En outre, la moindre inflation peut conduire à un assouplissement monétaire des banques centrales. La baisse des prix du pétrole constitue également une opportunité pour permettre à la fiscalité de mieux refléter l'ensemble des coûts pour la collectivité liés à sa consommation.

Expliciter et valoriser les réformes en cours

Seminaire
© Ministères (SG – DH Simon)

La valorisation et la présentation des réformes et de la stratégie de politique économique font l'objet d'un important travail de la part de la DG Trésor, que ce soit à destination des acteurs publics et privés en France, ou des grandes organisations internationales comme la Commission européenne, l'OCDE ou encore le FMI.

En sus de documents réalisés de façon régulière, au sein de la DG Trésor ou en collaboration avec d'autres institutions (par exemple le Programme national de réforme (PNR) répondant aux recommandations européennes et présenté au Parlement en avril), la DG Trésor a rédigé en 2015 « la stratégie de croissance ajustée de la France » dans le cadre des travaux du G20.

Ce document complète les stratégies de croissance nationales publiées en 2014 au Sommet de Brisbane. Il présente un diagnostic économique, l'avancée en terme de mise en œuvre des engagements détaillés dans la stratégie de croissance française et les mesures nouvelles en cours de mise en place pour contribuer à l'ambition collective d'accroître de 2 points de PIB à l'horizon de 5 ans l'activité des pays du G20.

La direction générale du Trésor a réalisé de nombreuses évaluations macroéconomiques dans le cadre de la conduite de la stratégie de politique économique du Gouvernement. Ces évaluations sur l'impact des réformes sont également utilisées en lien avec les exercices de prévisions macroéconomiques.

Pour répondre à un besoin d'information de plus en plus important, que ce soit à destination de certaines institutions (Assemblées parlementaires, Commission européenne) ou du public, le champ des évaluations a par ailleurs été sensiblement étendu en 2015 et couvre une part importante des

Impacts macro-économiques des réformes structurelles : le séminaire G20 de juin 2015

La DG Trésor et la Banque de France ont organisé en association avec l'OCDE et le FMI un séminaire sur l'évaluation macroéconomique des réformes structurelles (réformes sur le marché des biens et services et sur le marché du travail notamment), dans le cadre du groupe Framework du G20 en juin 2015.

Plusieurs pays ont présenté leurs travaux d'évaluation sur leurs propres réformes. Des personnalités du monde académique sont intervenues notamment pour identifier les difficultés liées à ce genre d'exercice.

La DG Trésor est en particulier intervenue pour partager son expérience de l'évaluation de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, en mettant en évidence les mécanismes transitant par les prix et la productivité.

mesures décrites dans le Programme National de Réforme d'avril 2015. Ce dernier présente également un panorama des différentes méthodes utilisées pour évaluer chaque axe de réformes.

Cette démarche s'est poursuivie lors de l'élaboration du Rapport Economique Social et Financier d'octobre 2015 (annexé au Projet de Loi de Finances), qui contenait un dossier spécifique relatif au travail d'évaluation macroéconomique mené au sein de la DG Trésor. Cette analyse met l'accent sur l'importance de croiser les approches et méthodes d'évaluation, ainsi que de confronter les évaluations avec celles d'autres organismes (OCDE, Commission européenne, FMI). À titre d'exemples, des évaluations ont été menées sur l'impact du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), du pacte de Responsabilité, de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, de la loi relative à la transition énergétique ou encore de mesures destinées à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Pour l'évaluation d'une réforme, le Trésor met généralement en œuvre plusieurs outils (microéconomiques et macroéconomiques), en s'appuyant également sur les résultats de la littérature académique et en croisant, quand cela est possible, les approches afin de rendre les estimations plus robustes.

La DG Trésor s'est par ailleurs engagée, en collaboration avec l'Insee, dans un vaste chantier de remise à jour du modèle macroéconomique Mésange. Au-delà de la réestimation des équations du modèle, cette démarche est également l'occasion de développer de nouveaux aspects destinés à mieux prendre en compte les défis économiques actuels, et de s'appuyer sur les résultats récents de la recherche académique.

Réforme territoriale (Trésor-Éco n° 154)

La DG Trésor a publié en octobre 2015 une analyse destinée à mettre en évidence les principaux mécanismes économiques attendus dans le cadre de la réforme territoriale, en s'appuyant sur les travaux existants de la littérature économique.

À titre d'illustration, cette analyse évoque le rôle primordial de l'organisation des collectivités et de la prise de décision au niveau local (taille, périmètre d'action…).

D'un point de vue économique, la métropole ou l'intercommunalité, avec un périmètre proche de l'aire urbaine, pourrait être le niveau approprié pour exercer les compétences de proximité, celles qui ont trait aux rapports quotidiens entre les agents économiques comme par exemple le transport de proximité ou l'urbanisme.

En étant favorable à l'amélioration du fonctionnement de l'économie au niveau local, en favorisant l'appariement sur le marché du travail ou en favorisant la densification de certaines zones, ces réformes sont sources de gains de productivité.

En parallèle, des régions suffisamment grandes apparaissent comme l'échelon pertinent pour organiser une stratégie économique territoriale et assurer une répartition cohérente de l'activité sur leur territoire notamment entre les aires urbaines.

Enfin, la réforme territoriale devrait également permettre d'améliorer l'efficacité de la dépense et générer, à terme, des économies, grâce à des mutualisations.

L'Agence France Trésor : gérer la dette et la trésorerie de l'État dans l'intérêt du contribuable et dans les meilleures conditions de sécurité

© Ministères (SG – A. Salesse)

En 2015, la France a continué à bénéficier de conditions de financement extrêmement favorables.

L'Agence France Trésor, un service à compétence nationale placé sous l'autorité du directeur général du Trésor, est en charge de pourvoir aux besoins de trésorerie de l'État, de déterminer et de réaliser le programme d'émission qui permet de couvrir les amortissements de dette à moyen et long terme et d'assurer le financement du déficit prévisionnel de l'État.

Elle a ainsi émis 220 Md€ de titres (hors rachats), à un niveau de taux historiquement bas. Le taux moyen des émissions de dette à moyen et long terme est en effet ressorti à 0,63 % en 2015 à comparer à 1,31 % en 2014, et une moyenne de 4,15 % sur la période 1998-2008.

Ces niveaux de taux exceptionnellement bas témoignent du contexte économique particulier de l'année 2015, dans un environnement de croissance modérée et de faible inflation, et de mise en œuvre du programme d'assouplissement quantitatif (QE) de la BCE. Ils sont enfin le fruit de notre stratégie d'émission de la dette qui est d'émettre des titres répondant à la demande des investisseurs et d'assurer un haut niveau de liquidité sur l'ensemble de la courbe des taux. Ils sont également la preuve que la signature de la France continue d'inspirer confiance aux investisseurs. D'ailleurs, le sondage annuel IEM Finance réalisé auprès des investisseurs montre que la satisfaction de ces derniers sur le fonctionnement du marché français de la dette d'État : en 2015 avec 93,6 % des sondés se déclarant « très satisfaits » ou « satisfaits ».

L'AFT fait en effet de la qualité de ses relations avec les investisseurs une priorité. Elle assure leur promotion tout au long de l'année au travers de rencontres avec eux afin de maintenir ou de développer des relations de long terme. Ces rendez-vous se sont intensifiés : en 2015, elle a ainsi rencontré plus de 320 investisseurs (directeurs d'investissements, gérants de portefeuille, économistes…) dans des entretiens bilatéraux et lors de séminaires ou panels, en France et à l'étranger.

L'Agence France Trésor aux Journées Européennes du Patrimoine

L'Agence France Trésor a participé pour la première fois aux Journées Européennes du Patrimoine (JEP) les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 au titre de la présentation des activités conduites par la direction générale du Trésor. L'occasion pour de nombreux visiteurs venus à Bercy de se faire expliquer par les agents de l'AFT les missions de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État. Lors de ces journées, le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, le secrétaire d'État chargé du Budget, Christian Eckert et le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin ont rendu visite au stand de l'AFT et de la direction générale du Trésor.

Proposer et mettre en œuvre
la stratégie de réforme du pays

Assurer le suivi de la situation
macroéconomique et des
finances publiques

Diversifier et moderniser
les modes de financement
de l'économie au service
de l'économie réelle

Diversifier les modes de financement de l'économie

© *Sircom*

Soucieux de permettre à l'ensemble des entreprises de disposer d'une palette de solutions de financement adaptées et développées dans un cadre robuste, le Gouvernement a poursuivi la diversification de leurs modes de financement.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances du 6 août 2015 :

- a assoupli les conditions dans lesquelles il est possible, lors du dénouement d'un contrat d'assurance vie en unités de compte, d'obtenir un règlement en titres, parts ou actions de sociétés, et non en espèces. La DG Trésor a élaboré les textes d'application de cette mesure, rendant effective une disposition qui permet d'encourager l'investissement vers des titres peu liquides et donc plus risqués, améliorant ainsi in fine le financement de l'économie ;
- a permis d'ouvrir l'accès au fichier Fiben de la Banque de France à de nouveaux acteurs du financement en dette, suite notamment à l'adaptation du régime prudentiel des fonds de prêts pour les sociétés d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance. Le décret d'application, préparé par la direction générale du Trésor et publié fin 2015, définit les modalités d'accès à ce fichier ainsi que les obligations déclaratives de ces acteurs. Cette extension de l'accès à une large base d'informations sur le crédit des entreprises, ainsi qu'à leur cotation Banque de France, permet d'élargir le champ des investisseurs susceptibles d'octroyer des prêts aux entreprises françaises, assurant ainsi une plus grande résilience du financement de l'économie, tout en offrant une source d'analyse financière étendue pour des investisseurs institutionnels recherchant de nouvelles classes d'actifs.

La mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP)

Après une montée en puissance rapide au cours des années précédentes, le marché français des Partenariats Public Privé (PPP) a continué à décroître en 2015 au sein d'un marché européen lui-même en repli. Pour autant les investissements générés par les contrats de partenariat signés restent assez significatifs, avec près de 460 M€, en lien avec des grands projets de l'État (Gare de Montpellier, Université de Lorraine, Université de Grenoble) et plusieurs projets locaux dans différents secteurs (groupes scolaires). La MAPPP, au sein de la DG Trésor, a rendu 4 avis en 2015, sur des projets portés par des collectivités territoriales. Elle a contribué à la réforme des PPP et des outils de la commande publique qui a abouti à la nouvelle ordonnance en juillet 2015. La Mission est en outre intervenue sur des dossiers importants tels que la préparation du projet Charles de Gaulle Express, la renégociation des concessions autoroutières « historiques » ou encore la LGV Tours-Bordeaux.

En 2015, le développement de la coopération multilatérale s'est poursuivi, les PPP étant devenus un point d'attention du G20 et des institutions multilatérales (Banque Mondiale, FMI, Banques régionales, OCDE…). La MAPPP a en outre contribué à l'établissement par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU) du Centre d'excellence international PPP sur les bonnes pratiques, le droit et les institutions, qui sera opérationnel en 2016.

La coopération bilatérale de la MAPPP se poursuit notamment sur l'Afrique, en partenariat avec la Banque Mondiale, dans le cadre de la stratégie de coopération PPP animée par Expertise France. Cette dernière vise à renforcer la position de nos entreprises sur les grands projets dans les marchés étrangers au travers de la promotion du modèle français de gestion déléguée (concessions & PPP). La MAPPP s'est également ngagée dans une action de coopération avec la Jordanie, sur la mise en place du cadre juridique et opérationnel des PPP et concessions dans ce pays.

Soutenir financièrement les entreprises dans leur développement

L'année 2015 a été marquée par la poursuite des actions de soutien menées par Bpifrance. La banque publique d'investissement, dont l'État est actionnaire à 50 %, représente, depuis sa création en 2013, le principal outil public de soutien au financement des PME. En 2015, Bpifrance a octroyé 3,4 Md€ de garanties, 5,8 Md€ de financement long-terme, 7 Md€ de financements court-terme et plus d'1 Md€ de financements pour les projets innovants.

La croissance de l'activité sur 2015 a été de 7 % afin de mieux répondre au besoin des entreprises françaises. Les activités de financement et de garanties facilitent l'accès au marché de financement en prenant une partie du risque de plans de financement réalisés avec des banques privées. Les activités de Bpifrance se focalisent sur les activités où le marché est peu ou pas présent, notamment par le biais de ses prêts de développement ou de préfinancement du CICE.

Les prêts de développement sont des prêts de 7 ans pour lesquels Bpifrance ne demande aucune garantie aux entreprises financées, qui permettent donc aux entreprises d'investir dans des dépenses immatérielles plus facilement tout en conservant un bilan équilibré. Par ailleurs, 3,5 Md€ de préfinancements de CICE ont été octroyés en 2015, permettant aux entreprises d'anticiper sur les effets de cette mesure.

Cette priorité donnée au développement des entreprises est aussi déclinée sur la croissance à l'international, et Bpifrance a étoffé sa gamme de produits, et peut désormais également financer les projets des entreprises françaises à l'export, avec l'introduction d'une offre de crédit-export.

Les TPE françaises et leur accès au financement (Trésor-Éco n° 159)

Les TPE (très petites entreprises) sont une composante essentielle du tissu économique français et représentent 96 % des entreprises françaises. En 2015, la DG Trésor a publié une analyse approfondie sur l'accès de ces dernières aux différents modes de financement.

Elle a ainsi souligné que les TPE forment un écosystème complexe, marqué par une forte hétérogénéité en termes de secteur, de statut juridique, d'emploi et de croissance et a relevé que si l'accès au crédit d'investissement de ces dernières apparaissait globalement satisfaisant – avec de grandes disparités – et ne constituait pas un frein à leurs projets d'investissement, l'enquête sur les crédits de trésorerie révélait en revanche quelques tensions.

La direction a ainsi proposé diverses solutions : pour prévenir les tensions de trésorerie, elle a souligné que les TPE pouvaient envisager d'autres sources de financement telles que le préfinancement du CICE. Une nouvelle offre d'affacturage plus adaptée pourrait constituer une solution pour certains secteurs du commerce B to B (Business to Business).

Parallèlement, elle a recommandé une montée en compétences des dirigeants en gestion financière, en vue d'améliorer leur accès aux produits de financement issus des réseaux bancaires.

En 2015, les travaux de la DG Trésor ont par ailleurs permis d'améliorer les dispositifs prévus pour apporter un soutien financier lors de phases critiques de leur développement. Des avancées sont à noter dans le secteur du capital-risque et au niveau des phases amont du capital-investissement.

Dans le cadre de la refonte de la règlementation sur les aides d'État, la direction générale du Trésor a ainsi proposé un dispositif novateur pour le système de financement du capital-risque en France, particulièrement via les Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) : augmentation du plafond global d'investissements à 15 M€ sur la vie de l'entreprise (auparavant, le plafond était annuel à 2,5 M€), maintien de la définition des entreprises innovantes et reconnaissance de la labellisation opérée par Bpifrance. La possibilité d'investir dans une entreprise innovante a été étendue jusqu'à 10 ans après sa première vente commerciale (contre 7 ans autorisés en principe par le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC), qui définit les aides compatibles) et un assouplissement important des investissements de suivi (ré-investissements après un investissement initial) a été obtenu.

Concernant les Fonds d'investissement de proximité, les nouvelles règles vont avoir un effet d'orientation plus important des investissements vers des entreprises plus jeunes, ce qui est positif sur le plan économique pour viser les phases amont du capital-investissement, là où l'intervention publique est la plus légitime.

Reconduction de la mesure en faveur de l'investissement productif

Afin de stimuler la croissance et l'activité, le Gouvernement a formulé une stratégie d'investissement autour de deux piliers : l'amélioration du climat des affaires et la réduction des charges des entreprises d'une part, et le soutien direct à l'investissement ciblé sur les défaillances de marché d'autre part.

Ce deuxième pilier s'est notamment traduit par la mise en place de la mesure d'amortissement supplémentaire sur les investissements industriels annoncée en avril 2015, qui représente un effort de 2,5 Md€ sur 5 ans afin de favoriser le renouvellement et la modernisation de l'outil de production industriel.

L'année 2015 a également été marquée par l'annonce d'un troisième Programme d'Investissements d'Avenir qui sera doté de 10 Md€, et de la mise en œuvre opérationnelle du fonds européen d'investissement stratégique (plan Juncker).

Accompagner les entreprises en difficulté

DG Tresor équipe
© Ministères (SG – DH Simon)

Le cadre législatif concernant les entreprises en difficulté a fait l'objet de différentes adaptations sur lesquelles la direction générale du Trésor a mobilisé son expertise.

Depuis la réforme introduite par l'ordonnance de mars 2014, le législateur a pris de nouvelles mesures.

L'article 71 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 est venu modifier les articles 145 et 216 du code général des impôts pour clarifier l'application du principe de neutralité fiscale de la fiducie en annulant les effets fiscaux du transfert de propriété, tant que les titres placés en fiducie sont susceptibles de revenir au constituant. Les régimes mère-fille et d'intégration fiscale ont ainsi été modifiés afin de permettre à la société-mère ou tête de groupe ayant la qualité de constituant dans le cadre d'une fiducie de continuer de bénéficier de ces deux régimes, dans le cas où elle conserve les droits de vote attachés aux titres transférés ou que le fiduciaire exerce ces droits dans le sens donné par le constituant.

Par ailleurs, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi « Macron ») prévoit la possibilité de forcer les actionnaires à céder leurs actions en procédure de redressement judiciaire lors de l'arrêté du plan de continuation. Cette possibilité est strictement encadrée et constitue une solution de dernier recours mais permet d'accroître encore l'éventail des options envisageables pour assurer la poursuite d'activité des entreprises en difficulté.

Au-delà de ces mesures d'ordre général, le secrétariat général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), au sein de la direction générale du Trésor, est intervenu auprès de 42 entreprises représentant plus de 65 000 emplois en France (dont 26 dossiers arrivés au cours de l'année). Créé en 1982 dans un contexte de forte restructuration de l'industrie, ce comité a aujourd'hui encore pour mission d'aider les entreprises de plus de 400 salariés à rebondir, dans un cadre amiable, en leur offrant un espace constructif et confidentiel d'échanges avec leurs partenaires économiques et financiers. Pour cela, l'équipe du CIRI recherche un traitement global, neutre et équilibré des difficultés des entreprises qui les saisissent. Les entreprises de moins de 400 salariés relèvent quant à elles des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), équivalents locaux du CIRI, placés sous l'autorité du préfet.

Les délais de paiement

Le régime de transparence applicable aux délais de paiement, constitue un enjeu majeur des relations économiques entre les entreprises, leurs fournisseurs et leurs clients. Il a été renforcé par les lois du 17 mars 2014 relative à la consommation, et du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

L'obligation, pour les entreprises concernées, de fournir une information sur leur solde clients (en sus du solde fournisseurs) et la mise en place d'une attestation des commissaires aux comptes (et non plus d'un simple rapport), a ouvert l'opportunité de raffermir le dispositif de transparence.

Dans ce contexte, la direction générale du Trésor a étendu l'obligation de transparence aux délais de paiement des clients, et a renforcé la pertinence et la comparabilité de l'information diffusée pour les retards de paiement des fournisseurs.

Sur ces 42 dossiers de 2015, 23 ont connu une issue positive au cours de l'année, représentant plus de 42 000 emplois préservés et 17 seront encore en cours de traitement début 2016. Le taux de succès des interventions du CIRI reste élevé, supérieur à 90 %. Le niveau d'activité du CIRI est en cours de normalisation depuis fin 2014, eu égard notamment aux chiffres « historiques » des années 2009-2010 et 2013, mais reste encore à un niveau important comparé à la situation d'avant crise. Par ailleurs, les négociations sont globalement plus difficiles : dans le cas d'entreprises qui ont continué de subir les effets de la crise et pour lesquelles le traitement de la dette qui a pu être opéré il y a quelques années est insuffisant, il a été nécessaire sur la période récente d'initier de nouvelles négociations, plus profondes et plus lourdes sur le traitement de la dette et sur la restructuration économique et industrielle. Enfin, l'activité du CIRI s'est doublée d'une augmentation des interventions d'appui et de conseil, qui ont concerné 9 entreprises en 2015.

Moderniser les services financiers : les Assises des moyens de paiement

Réunion de lancement sur la modernisation des moyens de paiement
© Ministères (SG – P. Bagein)

Au niveau européen, la finalisation des négociations sur le règlement sur les commissions interbancaires plafonnant notamment les frais liés aux paiements par carte et de la directive sur les services de paiement qui encadre l'entrée de nouveaux acteurs tiers sur le marché des paiements ont constitué des étapes majeures pour la dynamique de ce secteur.

La direction générale du Trésor a participé à l'organisation des Assises des moyens de paiement le 2 juin 2015. Prenant acte que le secteur financier a été, ces dernières années, particulièrement marqué par les évolutions technologiques liées au développement du numérique, de la digitalisation et de la dématérialisation, les ministères économique et financier ont souhaité impulser une concertation nationale afin de construire une stratégie globale dans le domaine des moyens de paiement. La direction a ainsi été chargée de canaliser les travaux portant sur les axes suivants :

- permettre aux consommateurs de pouvoir payer plus largement par carte bancaire, notamment pour les petits montants ;
- développer des moyens de paiement faciles à utiliser et sûrs – Assurer les conditions de développement du paiement sans contact.

Sur la base des travaux des Assises du 2 juin, une stratégie nationale des moyens de paiement a été élaborée avec un calendrier d'action à court et moyen terme dans le but de répondre aux besoins des utilisateurs (consommateurs et entreprises) et de développer la compétitivité et l'innovation du secteur bancaire et de la filière industrielle des paiements.

La création du label « Investissement socialement responsable »

La création d'un label « Investissement socialement responsable » s'inscrit dans la stratégie globale du Gouvernement de mettre en place des mesures de transparence et de simplification. Elle a été annoncée par le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin lors de la journée inaugurale de la semaine de l'Investissement Socialement Responsable, le 27 septembre 2015. L'investissement socialement responsable est une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers habituels de risque et de rendement, des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

La direction générale du Trésor a établi le cahier des charges du label, ambitieux, qui s'appuie sur les meilleures pratiques existantes, et innove en donnant un rôle important à la notion d'impact réel, décrit par un ensemble d'indicateurs, des investissements relativement à des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les premières labellisations sont attendues pour l'été 2016.

Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire

Martine Pinville au Conseil Supérieur de l'ESS
© Ministères (SG – P. Vedrune)

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés en France. Ce secteur compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés.

L'installation d'une administration de l'Economie Sociale et Solidaire au sein de la direction générale du Trésor est un signal fort donné à l'ensemble des acteurs de l'ESS.

Les acteurs de l'ESS qu'ils soient issus de l'économie sociale traditionnelle (mutuelles, coopératives, associations, fondations) ou de nouvelles formes d'entrepreneuriat social, placent des attentes élevées dans la création à Bercy d'un portefeuille ministériel dédié. Ces attentes ont été traduites, d'abord dans le vote de la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, dont l'article 1er a reconnu les formes traditionnelles et nouvelles « d'entreprises de l'ESS », puis ensuite dans l'adaptation des instruments d'intervention traditionnels (Bpifrance ou le Programme d'investissements d'avenir).

Les Ministres chargés respectivement des Affaires sociales et de l'Economie, ainsi que la Secrétaire d'État chargée de l'ESS ont confié à la direction générale du Trésor la responsabilité de ce secteur émergent de l'économie. Ceci traduit la recherche d'une approche plus économique, en activant l'usage de nouvelles logiques d'investissement, privées et (lorsque nécessaire) publiques, ainsi que la promotion de bonnes pratiques en matière de gouvernance. Ces leviers sont à la fois sources de crédibilité vis-à-vis des financeurs et facteurs de responsabilisation pour ces entreprises.

La direction générale du Trésor assure ainsi le secrétariat général du Conseil supérieur de l'ESS. Elle accueille, depuis le 1er janvier 2016, la délégation interministérielle à l'Economie sociale et solidaire, confiée à Mme Odile Kirchner.

Transposition de la « directive comptable » : une nouvelle étape dans le rapprochement de la comptabilité privée des États membres de l'UE

Le Gouvernement a procédé à la transposition de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises. Cette directive, dite « directive comptable » a ouvert une nouvelle étape dans le rapprochement de la comptabilité privée des États membres de l'UE et renforcé les exigences de transparence applicables aux entreprises.

Elle a ainsi introduit un rapport sur les paiements réalisés pays par pays pour les industries extractives et forestières afin de faciliter la lutte contre la corruption et le détournement des rentes extractives. Attachée à respecter ses obligations européennes sans alourdir les obligations des entreprises, la direction générale du Trésor a assuré la transposition de la directive comptable de 2013 en tirant parti du texte européen pour moderniser et simplifier le droit comptable national. Certaines obligations existantes, mais non prévues par la directive, ont ainsi été supprimées, au bénéfice des entreprises. En cohérence avec les engagements pris par le Président de la République, cette transposition a permis la mise en œuvre anticipée, dès l'exercice 2015, du dispositif de transparence dans les industries extractives.

Comptes bancaires inactifs et assurance-vie en déshérence : modalités d'applications de la loi de 2014

La loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, destinée à rendre plus efficace la recherche des bénéficiaires de comptes bancaires inactifs et de contrats d'assurance-vie en déshérence (biens dont le propriétaire est décédé ou laissés à l'abandon), a été promulguée le 13 juin 2014.

La loi oblige les banques et les assureurs à rechercher les titulaires de comptes et les souscripteurs de contrat d'assurance-vie décédés par le biais d'une consultation annuelle du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Ces établissements devront également publier, chaque année, le nombre et l'encours des comptes inactifs et contrats d'assurance-vie non réclamés.

Dans le cas où ces sommes demeureraient non réclamées par leurs titulaires, par leurs ayants-droit ou leurs bénéficiaires, elles seront ensuite acquises à l'État à l'issue d'un délai de 20 ans, à compter de la date de leur dépôt à la Caisse des dépôts et consignations.

La CDC sera chargée d'organiser la publication (par voie électronique) de l'identité des titulaires de comptes et bénéficiaires de contrats d'assurance-vie qui lui ont été transférés, afin de faciliter la recherche des comptes inactifs et contrats d'assurance-vie en déshérence, et ainsi de protéger le droit des épargnants. La direction générale du Trésor a rédigé et publié les principaux textes d'application de cette loi au cours de l'année 2015. Le décret n° 2015-1092 du 28 août 2015 relatif aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence prévoit notamment le plafonnement des frais pouvant être perçus par les banques et les organismes d'assurance pendant la période de déshérence du compte ou du contrat d'assurance-vie, ainsi que la rémunération des sommes déposées à la CDC.

La loi, ainsi que ses textes d'application, entrent en vigueur au 1er janvier 2016.

Adapter la politique de soutien au financement du logement social

© Arnaud Bouissou/Terra

La DG Trésor est étroitement impliquée dans la définition de la politique de financement du logement social.

Le taux de commissionnement du livret A a été abaissé. Pour mémoire, la rémunération perçue par les réseaux distributeurs de Livrets A et Livrets de développement durable (LDD) s'établissait en moyenne en 2015 à 0,4 % des encours centralisés au fonds d'épargne (0,5 % pour les livrets d'épargne populaire ou LEP).

À la suite des annonces du Président de la République lors du Congrès USH, la DG Trésor a procédé à une baisse de 10 bps (points de base) de ce taux de commissionnement. Conditionnés à la trajectoire financière du fonds d'épargne, les gains pérennes liés à la baisse du taux de commissionnement pourraient être affectés à la mise en place d'une ou de plusieurs enveloppes de prêts bonifiés sur fonds d'épargne en faveur du logement social.

Une profonde réforme de l'organisation du réseau Action Logement (ex 1 % logement) a été également engagée. Action Logement deviendra à terme un groupe unifié, administré par les partenaires sociaux, et comprenant d'une part un pôle en charge de la collecte du 1 % et de la distribution des aides financières et services de logement, d'autre part un pôle immobilier regroupant l'ensemble des filiales immobilières et HLM (propriétaires d'environ 800 000 logements en France, soit environ 3 % du parc). Cette évolution permettra d'améliorer l'efficience et la lisibilité du dispositif, ainsi qu'un accès plus équitable des salariés aux prestations d'Action Logement, tout en poursuivant une approche partenariale avec les territoires.

La DG Trésor participe étroitement aux travaux préparatoires à la réforme au sein d'un comité de pilotage associant également les services du ministère du logement, la direction du budget et l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS). Les mesures législatives qu'impose cette transformation feront l'objet d'une ordonnance à prendre courant 2016 ; le projet de loi d'habilitation a été déposé au Parlement en décembre 2015.

Le soutien à la société Adoma traduit un effort accru en faveur du logement des personnes démunies

L'accord conclu le 6 mai 2015 entre l'État et la Société nationale immobilière (SNI) vise à soutenir la société Adoma pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus démunies et des demandeurs d'asile. C'est l'aboutissement d'une négociation amorcée fin 2014 et pilotée par la direction générale du Trésor procédant au transfert du contrôle d'Adoma à la SNI, tout en confortant sa situation financière et la pérennité des missions d'intérêt général conduites par la société.

Présidence lettone du Conseil de l'Union européenne
© Dmitrijs Sulžics

Contribuer à une Europe dynamique et stable

2

Après une crise qui aura pesé sur les comptes publics et l'investissement, et dans un environnement européen marqué par une reprise modérée, la DG Trésor a joué en 2015 un rôle moteur dans la définition et la défense des positions françaises visant à faire de l'Europe un espace de croissance, stable et intégré.

Face aux difficultés rencontrées par la Grèce à l'échéance de son deuxième programme d'assistance financière fin 2014, la DG Trésor a contribué à la mise en place d'une nouvelle assistance financière, assortie de conditionnalités de politiques économiques et de possibles mesures de dette, qui doivent permettre un retour à une croissance et des finances publiques soutenables.

La DG Trésor a participé au bon déploiement du plan Juncker, en vue de soutenir l'investissement en Europe, particulièrement affecté par la crise. Par ses prises de position, elle a également contribué à l'amélioration du Semestre européen, notamment en mettant en avant un discours sur l'orientation agrégée de la politique budgétaire au niveau de la zone euro. La DG Trésor a également activement participé aux discussions sur l'amélioration du fonctionnement des règles budgétaires pour qu'un meilleur équilibre entre les besoins de stabilisation économique et de soutenabilité des finances publiques soit trouvé.

Dans le domaine financier, elle a participé aux négociations visant à renforcer l'Union bancaire avec l'entrée en vigueur du fonds de résolution unique au 1er janvier 2016. Sur les sujets à plus long terme, la DG Trésor a activement participé aux réflexions sur les voies de renforcement de l'union économique et monétaire. Enfin, elle a défendu, au sein du comité de politique commerciale, une politique d'ouverture réciproque des marchés afin que les entreprises puissent bénéficier d'espaces économiques plus vastes.

Coordonner les actions en faveur de la croissance et de l'emploi

Pour une Union économique et monétaire mieux régulée et plus efficace

Porter la voix de la France dans les négociations commerciales européennes

Plan d'Investissement pour l'Europe

France : Première opération financière au titre du plan d'investissement pour l'Europe
© Banque européenne d'investissement

Annoncé en juillet 2014 et pleinement opérationnel de-puis septembre 2015, le Plan d'Investissement pour l'Europe ou plan Juncker (du nom du président de la Commission européenne) vise à relancer le potentiel de croissance en Europe.

Il marque le rééquilibrage de la stratégie économique portée par les institutions européennes en faveur du soutien à la croissance et à l'investissement. Le Gouvernement français avait recommandé cet infléchissement d'orientation afin de renforcer les capacités de production européennes.

La DG Trésor a joué un rôle moteur dans la finalisation de cette stratégie d'envergure européenne qui vise à compenser le déficit d'investissements privés comme publics dont souffre l'Union européenne depuis la crise de 2008.

Ce plan vise à mobiliser jusqu'à 315 Md€ de financements supplémentaires pour des projets de long terme et le financement des PME. Il assure par là une meilleure répartition du risque et remédie aux failles des marchés des capitaux.

En 2015, la DG Trésor a été activement impliquée dans sa mise en œuvre et son suivi. Elle a ainsi participé aux négociations sur le règlement relatif au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), adopté dans des délais particulièrement courts, qui confère au Plan les moyens financiers pour se développer.

Le FEIS est géré par la Banque européenne d'investissement (BEI) et le FEI (fonds européen d'investissement, sa filiale dédiée aux PME) et bénéficie d'une garantie du budget de l'UE.

Dès 2015, le Plan a permis au Groupe BEI d'approuver 7,5 Md€ de projets en Europe, qui pourraient générer de l'ordre de 50 Md€ d'investissements. Ce plan a notamment bénéficié à la France, la BEI ayant ainsi approuvé huit projets sous le premier volet du plan (Innovation et infrastructures), soit 1,2 Md€ qui pourrait induire 4 Md€ d'investissements. De plus, neuf accords de financement ont été signés par le FEI dans le cadre du second volet du plan (PME) pour un montant de 256 M€, pouvant générer 3,2 Md€ d'investissements.

La crise migratoire

Présidence lettone du Conseil de l'Union européenne
© Dmitrijs Sulžics

L'arrivée d'un nombre important de réfugiés et de migrants au sein de l'Espace Schengen depuis l'été 2015 constitue un défi inédit pour les institutions et les États de l'Union européenne.

La direction générale du Trésor s'est mobilisée pour participer à l'analyse économique et institutionnelle de la situation et contribuer à formuler des réponses adaptées, tant au niveau national et européen que multilatéral.

Elle a ainsi participé aux discussions sur la mobilisation des instruments financiers européens et multilatéraux. Dans le prolongement des orientations du Conseil européen, la direction a participé activement aux délibérations sur la mobilisation de la Banque européenne d'investissement, qui va bientôt rendre publique son « initiative réfugiés ». Parallèlement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement définit un plan opérationnel de soutien aux pays accueillant des réfugiés. La Banque mondiale, en partenariat avec la Banque islamique de développement et les Nations-Unies, a également mis en place un programme spécifique, à destination des pays de la région Moyen-Orient et Afrique-du-nord (Liban et Jordanie notamment) pour répondre à la fois à la crise des réfugiés et aider à la reconstruction post-conflit des pays concernés. Enfin, le budget de l'UE a été activé afin de soutenir les États directement touchés (Grèce notamment). En conséquence, le réseau international de la direction a été mobilisé pour suivre les développements de la situation dans chaque État de l'UE ou de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, notamment sur les plans économique et budgétaire.

En effet, la crise migratoire constitue aussi un évènement économique. La question de l'impact économique direct des flux migratoires a été analysée sous deux angles : une première approche macroéconomique et budgétaire au travers d'une revue des analyses de différents instituts sur l'effet de la crise migratoire pour la zone euro et en particulier pour l'Allemagne, principal pays concerné en nombre absolu. En outre, la question de la restauration des contrôles aux frontières intérieures au sein de l'Espace Schengen a fait l'objet d'une veille active, au travers des différentes études publiées sur le sujet. Elle aurait en effet un impact notable sur le commerce intra-européen et le tourisme, et donc la croissance.

Enfin, la crise migratoire s'est imposée en tête de l'agenda international et européen, avec des répercussions sur les sujets suivis par la direction. Un suivi des discussions et des solutions trouvées au Conseil européen a donc été réalisé. Comme pour la crise des dettes souveraines, la solution globale à la crise, dans le respect des compétences des États, doit conduire à la mise en place progressive d'instruments de solidarité et de gestion commune des crises.

Stimuler l'activité dans un cadre budgétaire contraint en déployant les possibilités offertes par le Pacte de stabilité et de croissance

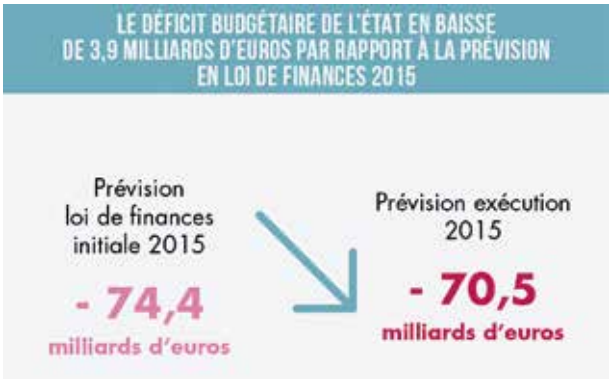

© *Sircom*

La crise économique et financière de 2008 a contribué à creuser les déséquilibres budgétaires au sein de la zone euro. Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) – instrument dont les pays de la zone euro s'étaient dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires et de modérer leur déficit public à 3 % du PIB – a ainsi dû être reprécisé afin de prendre en compte le contexte marqué par une reprise économique hésitante et une inflation faible.

En France, il était ainsi apparu dès l'hiver 2014-2015 que les circonstances économiques dégradées ne permettraient pas un retour du déficit public français sous les 3 % du PIB en 2015, tel que recommandé alors par le Conseil dans le cadre de la procédure pour déficit public excessif prévue par l'article 126 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

La DG Trésor s'est employée à convaincre les institutions et les États membres de la nécessité d'ajuster le rythme de la consolidation budgétaire, afin de ne pas freiner la reprise en cours. Elle avait ainsi souligné l'importance d'adopter une perspective de long-terme en matière de croissance et de l'emploi et donc de favoriser les investissements et les mesures améliorant la régulation de l'économie.

C'est ainsi qu'ont été précisées tout au long de l'année 2015, les modalités concrètes de mise en œuvre des flexibilités du Pacte de stabilité et de croissance, telles que précisées par la Commission européenne dans une communication du 13 janvier 2015, afin de renforcer le lien entre réformes structurelles, investissements et responsabilité budgétaire.

Par ailleurs, dans sa recommandation du 10 mars 2015, le Conseil a donné à la France jusqu'à 2017 pour corriger son déficit public excessif. La recommandation fixe une nouvelle trajectoire budgétaire, compatible avec le retour de la croissance et de l'emploi. Elle prévoit ainsi un déficit public de 4 % du PIB en 2015, 3,4 % en 2016 et un retour sous les 3 % en 2017.

La DG Trésor rapporte régulièrement à la Commission sur le respect de ces cibles. La Commission a ainsi estimé, à l'automne 2015 lors de l'examen du projet de plan budgétaire français, que la France était globalement en conformité avec le Pacte de stabilité et de croissance, jugement qu'elle a réitéré début février 2016.

La DG Trésor a également exposé et explicité auprès de la Commission et des autres États membres de l'Union européenne, la stratégie de réformes du Gouvernement pour favoriser le retour de la croissance et de l'emploi dans un contexte où la Commission avait placé la France sous suivi spécifique dans le cadre des déséquilibres macroéconomiques.

Dans cette optique, la DG Trésor a ainsi coordonné, en lien avec le Secrétariat général aux affaires européennes, la rédaction du Programme national de réformes (PNR) pour 2016. Ce texte s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance économique « intelligente, durable et inclusive » adoptée par l'Union européenne. Il présente les réformes engagées par le gouvernement et leur impact, notamment celles qui contribuent à répondre aux recommandations effectuées par le Conseil de l'Union européenne dans le cadre du Semestre européen.

À la suite de l'examen de la présentation des réformes, de leur articulation et de leur logique d'ensemble, la Commission a estimé qu'il n'était pas nécessaire de renforcer la procédure de suivi des déséquilibres macroéconomiques français.

Cela a permis un débat fructueux sur la recommandation annuelle adressée par le Conseil à la France le 14 juillet 2015 dans le cadre du Semestre européen, après discussion par les Conseils ECOFIN et Emploi et validation par le Conseil européen. La Commission a depuis estimé que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette recommandation lors du second semestre 2015.

Coordonner les actions
en faveur de la croissance
et de l'emploi

Pour une Union économique
et monétaire mieux régulée
et plus efficace

Porter la voix de la France
dans les négociations
commerciales européennes

Progrès en faveur d'une meilleure gouvernance économique et budgétaire

Conférence de presse conjointe de Valdis Dombrovskis, vice-président de la CE, Marianne Thyssen et Pierre Mosovici, membres de la CE, sur les recommandations spécifiques par pays 2015
© Union européenne, 2016

En ce qui concerne la gouvernance économique et budgétaire, la direction générale du Trésor a contribué à la préparation des positions françaises dans le débat. Elle a plaidé pour rendre les procédures plus transparentes et prévisibles.

Ainsi, dans le cadre des réflexions sur l'amélioration du « Semestre européen », qui organise la discussion des politiques économiques nationales par les États membres, la Commission a retenu la proposition française de débattre de la stratégie recommandée pour la zone euro dans son ensemble, avant que les États membres ne définissent leurs priorités de réforme et adoptent les recommandations adressées à chacun d'entre eux.

Le dialogue franco-allemand au niveau des DG : l'exemple de la lutte contre le financement du terrorisme

17e Conseil des ministres franco-allemand
© Présidence de la République

La direction générale du Trésor a poursuivi tout au long de l'année son dialogue sur l'ensemble des dossiers européens avec le ministère des Finances allemand, au travers notamment d'une « unité franco-allemande » commune aux deux ministères depuis 2011.

Le 31 mars 2015, le 17e Conseil des Ministres franco-allemand a été l'occasion d'une déclaration conjointe consacrant notamment une approche franco-allemande commune en matière de renforcement de la lutte contre le financement du terrorisme.

À un horizon de plus long terme, les travaux d'analyse de la DG Trésor s'inscrivent dans la perspective, annoncée par le Président de la République le 14 juillet 2015, de la création d'un « budget, d'un gouvernement économique et d'un parlement de la zone euro » comme étape supplémentaire dans l'intégration solidaire de la zone euro.

Dans ce contexte, la DG Trésor a pleinement contribué à la définition des positions françaises dans le cadre de la préparation du « rapport des cinq présidents » présenté le 22 juin 2015 par le président Jean-Claude Juncker (Commission européenne), avec les présidents Donald Tusk (Conseil européen), Jeroen Dijsselbloem (Eurogroupe), Mario Draghi (BCE), Martin Schulz (Parlement européen), qui présente un ensemble de mesures pour stabiliser et renforcer l'architecture de la zone euro.

Assistance technique à la Grèce

Palais de l'Élysée, conseil UE les 18 et 19 février
© Présidence de la République

L'action européenne de la direction générale du Trésor en 2015 a été marquée par les efforts entrepris pour soutenir la Grèce. La direction générale a été étroitement impliquée dans les négociations qui ont permis, après plusieurs mois d'intenses discussions avec les partenaires de la France en zone euro, d'aboutir à un accord sur l'octroi d'un troisième programme d'assistance financière à la Grèce.

La direction générale a contribué au travail technique nécessaire à la définition des réformes qui devront être mises en œuvre par la Grèce sur la durée du programme (2015-2018) afin de lui garantir une croissance durable et d'assurer la soutenabilité de sa dette.

En particulier, la France a très largement contribué à l'engagement des autorités grecques dans la mise en place d'un nouveau Fonds indépendant visant à gérer les revenus issus de la valorisation et la privatisation d'actifs publics.

L'ensemble des équipes de la direction générale s'est mobilisé pour effectuer le travail technique nécessaire au rapprochement des positions politiques au niveau européen, qui ont abouti à l'accord du sommet des chefs d'États de la zone euro du 12 juillet et à celui entre les Ministres des Finances dans le cadre de l'Eurogroupe le 14 août. Ce travail a contribué à protéger l'intégrité de la zone euro, dont la fragilisation aurait emporté des conséquences lourdes pour la construction européenne.

Enfin, elle a aussi joué un rôle actif dans la préparation du déplacement du Président de la République à Athènes en octobre 2015, avec la signature par les chefs d'État et de Gouvernement des deux pays d'un Partenariat stratégique pour l'avenir et celle, entre les ministres des Finances, d'un protocole d'assistance technique.

Vers un système financier mieux régulé et plus stable

© *Parlement européen*

Secteur bancaire

En 2015, la DG Trésor a également été mobilisée sur la poursuite de la mise en place de l'Union bancaire, condition d'une pleine mobilisation du système bancaire au service du financement de l'économie et d'une meilleure protection des citoyens face aux fluctuations financières.

Concernant l'harmonisation et l'amélioration des instruments pour mieux faire face aux crises bancaires, deux directives sont venues finaliser les travaux entrepris pour mettre en œuvre l'Union bancaire : la directive fixant le cadre de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (directive BRRD) et la directive relative à la garantie des dépôts (directive DGSD2).

La direction générale du Trésor s'est mobilisée en 2015 sur la transposition de ces textes. Ils prévoient notamment la mise en place d'une autorité publique en charge de la résolution, dotée de pouvoirs et d'outils pour prévenir et gérer les crises bancaires, ainsi que la création d'un fonds de résolution dans chaque État membre, financé par les entités entrant dans le champ d'application de la directive.

En France, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires avait déjà permis d'anticiper certaines dispositions avec la création d'un régime de résolution bancaire, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR).

L'année 2015 a également été marquée par la finalisation d'un accord obtenu en G20 sur l'encadrement des exigences de capacité d'absorption de pertes au sein du FSB (Financial Stability Board, Conseil de Stabilité Financière), ainsi que par la mise en place d'un bridge financing du Fonds de Résolution Unique dès le 1er janvier 2016.

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) : présentation du 1er rapport annuel

Le HCSF a présenté en 2015 son 1er rapport annuel faisant état du nouveau cadre institutionnel de surveillance en matière de stabilité financière et marquant l'entrée en vigueur effective de l'ensemble de ses pouvoirs contraignants.

Cette mise en œuvre opérationnelle a été soutenue par le secrétariat assuré conjointement par la DG Trésor et la direction de la stabilité financière de la Banque de France.

Secteur de l'assurance

La DG Trésor s'est mobilisée en 2015 pour améliorer la réglementation prudentielle de l'assurance. Elle a préparé la transposition de la directive Solvabilité 2. Ce texte constitue une refonte et une modernisation profonde du cadre prudentiel applicable aux activités d'assurance et de réassurance.

À compter de son entrée en vigueur au 1er janvier 2016, ce nouveau régime améliorera significativement la gestion des risques des entreprises d'assurance. Des exigences accrues en matière prudentielle, de gouvernance et de transparence de l'information financière sont notamment prévues.

Par ailleurs, la France a obtenu de la Commission européenne qu'il soit procédé à des ajustements de certains paramètres du calcul des exigences de capital de Solvabilité 2 afin de prendre en compte les spécificités de certains investissements de long terme par les assureurs, notamment dans les infrastructures et les actions non cotées.

Vers une Union des marchés de capitaux

En Europe, si l'intégration vers un marché unique en matière de services financiers est avancée, le financement des entreprises par les marchés reste limité par rapport au financement bancaire. Des progrès en matière de libre circulation des capitaux apparaissent ainsi essentiels pour le bon fonctionnement du marché intérieur européen, dont elle constitue l'une des quatre piliers avec la libre circulation des biens, des personnes et des services.

Dans le contexte actuel, une transition vers un modèle de financement diversifié, faisant davantage appel aux financements de marché, apparaît nécessaire. Si les grandes entreprises peuvent déjà facilement lever des capitaux dans toute l'Europe, ce n'est pas le cas des entreprises de taille moyenne, voire des PME. Des réformes apparaissaient nécessaires afin que l'épargne européenne puisse se déployer au plus près du tissu économique et des besoins des entreprises.

Le projet d'Union des marchés de capitaux vise à répondre à cet objectif. La Commission européenne a publié un Livre vert début 2015, puis un plan d'actions fin septembre, comportant une trentaine de propositions allant de la relance du marché de la titrisation, à la préparation d'un texte communautaire sur le droit des faillites.

La direction générale du Trésor a contribué à enrichir les débats. Concernant les objectifs d'une telle Union, elle a contribué aux rapports publiés par Fabrice Demarigny et François Villeroy de Galhau ; elle a en outre rédigé la réponse du Gouvernement au Livre vert de la Commission.

Par ailleurs, forte de son expertise dans le secteur financier, la DG Trésor s'est employée à convaincre la Commission et les autres États membres, en particulier l'Allemagne, de la nécessité d'adapter le cadre prudentiel des assureurs. Elle a également attiré l'attention sur la nécessité de porter attention aux conditions dans lesquelles les acteurs financiers de pays-tiers accèdent à ce marché unique.

L'engagement de la DG se poursuivra en 2016. Les premiers chantiers de l'Union des marchés de capitaux sont attendus avec l'adoption de textes sur la titrisation ou les prospectus, un bilan de la règlementation financière post-crise ou encore des travaux sur le droit des faillites.

Pourquoi et comment approfondir le marché intérieur (Trésor-Éco n° 156)

La DG Trésor a contribué au débat public en publiant un numéro spécial Trésor-Éco sur l'approfondissement du marché intérieur européen.

Le Trésor-Éco souligne que la poursuite de l'intégration est nécessaire afin que les pays d'Europe puissent faire face, dans la concurrence internationale, aux autres grands acteurs qui disposent d'un marché profond (États-Unis ou Chine).

L'intégration des marchés est en effet aujourd'hui inégale. D'un point de vue sectoriel, si elle est avancée sur le marché des biens, elle demeure limitée sur le marché des services (industries de réseaux : transports, énergie, télécommunications). Pour être complète, elle supposerait également une meilleure interpénétration des marchés de capitaux et une mobilité accrue des personnes. Or, ces objectifs nécessiteraient la mise en place de mécanismes de régulation et de solidarité efficaces.

Selon cette étude, la poursuite de l'intégration du marché intérieur devrait s'équilibrer par la création de nouvelles instances de régulation et la relance de mécanismes de convergence.

Coordonner les actions
en faveur de la croissance
et de l'emploi

Pour une Union économique
et monétaire mieux régulée
et plus efficace

Porter la voix de la France
dans les négociations
commerciales européennes

Cecilia MALMSTRÖM,
Commissaire européenne au Commerce
et Matthias FEKL
© The European Union

Le traité de libre-échange transatlantique (Transatlantic Trade & Investment Partnership TTIP)

La négociation du Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement continue d'être un enjeu essentiel pour l'Union européenne et a beaucoup mobilisé la direction générale du Trésor en 2015.

La France a rappelé à plusieurs occasions qu'elle n'accepterait pas un accord qui serait déséquilibré. Elle a insisté sur cette exigence à l'automne. Des avancées significatives sont par exemple attendues de la part des États-Unis pour lever un certain nombre de barrières non tarifaires au commerce, et pour promouvoir l'ouverture des marchés publics, déjà largement effective côté européen.

Le 11e cycle de négociation du Partenariat transatlantique qui s'est ouvert fin octobre 2015 s'est ainsi déroulé dans une ambiance plus constructive, avec des avancées cependant limitées. Le principal progrès a concerné le volet tarifaire, où les États-Unis ont amélioré leur offre au niveau de celle de l'Union européenne.

En outre, la France a pour la première fois officiellement demandé que le chapitre consacré au développement durable, déjà renforcé à sa demande en 2013, devienne contraignant, afin qu'en cas de non-respect des normes environnementales ou du droit du travail, les préférences tarifaires des accords de libre-échange puissent être suspendues.

Enfin, des efforts importants ont été réalisés pour la transparence de la négociation, avec la publication de nombreux textes européens et des démarches auprès des États-Unis pour améliorer l'accès, par les autorités nationales, à l'ensemble des documents de négociation.

L'accord de libre-échange UE-Vietnam

Lancées en 2012, les négociations d'un accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et le Vietnam ont été conclues le 4 août 2015. Elles marquent l'aboutissement de longs efforts, notamment de la part de la DG après 14 cycles de discussions.

L'UE a obtenu une amélioration globale de l'accès au marché vietnamien avec une ouverture des marchés publics, de la distribution des produits pharmaceutiques et de médicaments, et la libéralisation des services (notamment dans le secteur de la banque, des assurances, de la distribution, et des services juridiques). Les résultats sont aussi satisfaisants sur le chapitre sanitaire et phytosanitaire) ainsi que sur les règles d'origine et le chapitre concurrence. L'UE a également obtenu la protection de 169 Indications géographiques, dont 36 françaises.

Sur le volet tarifaire, le Vietnam va libéraliser quasiment 100 % de ses lignes tarifaires dans les dix années consécutives à l'entrée en vigueur de l'accord, à l'exception de 4 lignes sensibles. Le résultat est satisfaisant notamment sur l'automobile, le textile ou les chaussures, ainsi que sur certains secteurs agricoles comme les produits laitiers, la viande de bœuf ou encore les produits transformés. L'UE libéralisera quant à elle 99 % des lignes tarifaires dans un délai de 7 ans, à l'exception de 11 produits agricoles sensibles français qui seront traités sous forme de contingents.

Une fois l'ensemble des textes rédigés et transmis aux États membres, s'ouvrira la période d'examen juridique et de traduction qui se conclura par une décision du Conseil permettant la signature et l'application provisoire de l'accord. Le texte devra ensuite être ratifié par les Parlements européen et nationaux.

Remise au Parlement du premier rapport sur la stratégie du commerce extérieur et la politique commerciale européenne

Pour le Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, Matthias Fekl, la DG Trésor a assuré, avec le ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, l'élaboration du « Rapport 2015 sur la stratégie du commerce extérieur et la politique commerciale européenne ».

Présenté à l'Assemblée nationale le 9 décembre 2015, le document comporte deux parties : un état des lieux de notre commerce extérieur et des réformes conduites pour améliorer ses performances ainsi qu'une présentation des orientations françaises pour la politique commerciale européenne.

Il a rappelé le redressement progressif du commerce extérieur depuis 2012, après près d'une décennie de pertes de compétitivité et de parts de marché, même si de nombreux efforts sont encore nécessaires. Il dresse un panorama de la modernisation du soutien aux entreprises, en particulier aux PME, à l'international. Enfin, il expose la vision défendue par la France dans les négociations commerciales européennes, au service d'une ouverture des échanges favorable à la croissance et à l'emploi mais garantissant également les intérêts fondamentaux de la France et les objectifs de réciprocité, de transparence et de démocratie que le pays porte dans la définition des normes économiques mondiales.

© *Arnaud Bouissou/Terra*

Représenter et porter les intérêts de la France à l'international

3

En 2015, les événements dramatiques survenus à Paris en janvier et en novembre ont placé la lutte contre le financement du terrorisme en tête des priorités en matière de coopération internationale. La DG Trésor s'est mobilisée à plusieurs niveaux, national, européen et international, pour approfondir les échanges et proposer de nouvelles mesures de lutte contre le blanchiment notamment.

2015 aura aussi été l'année de l'accord de Paris sur le climat, qui marque un succès de la diplomatie économique française, dont la DG est l'une des chevilles ouvrières en partenariat avec les services du ministère des Affaires Étrangères et du Développement International.

Par ailleurs, le renforcement de la coordination économique et financière au sein de diverses enceintes de coopération internationale (G20, Club de Paris, OMC et ONU) s'est poursuivi. La DG Trésor a défendu et fait valoir les positions françaises pour une croissance mondiale équilibrée et durable.

La DG Trésor a contribué à l'intensification des relations économiques et commerciales de la France avec ses partenaires. En 2015, la DG Trésor a accompagné les déplacements officiels du Président de la République, notamment lors de sa visite historique à Cuba. Elle a directement participé à la définition des modalités accompagnant la levée des sanctions économiques contre l'Iran et anticipé la relance des relations commerciales avec ce pays.

Enfin, l'ensemble de la DG Trésor – dont ses services économiques à l'étranger – a continué son action en faveur du renforcement de la compétitivité des entreprises françaises, du soutien aux exportations, et de l'attractivité du territoire.

La DG Trésor contribue à porter la voix de la France dans les enceintes de coopération internationale

La DG Trésor participe à créer un cadre favorable à la projection à l'international de nos entreprises

La DG Trésor contribue au renforcement de la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux

Lutter contre le terrorisme de manière coordonnée et efficace

© *Sircom*

À la suite des attentats de janvier 2015 perpétrés contre le journal Charlie Hebdo, la DG Trésor a engagé une série de travaux à différents niveaux afin de renforcer la lutte contre le financement du terrorisme.

Au niveau national, elle a contribué à l'élaboration du « Plan Sapin » présenté le 18 mars 2015. En effet, les attentats de Paris ayant mis en lumière la capacité de certains réseaux terroristes à se financer de façon souterraine, souvent grâce à des montants modestes, la lutte contre le financement du terrorisme est devenue un objectif prioritaire de la direction.

Ce plan repose sur trois piliers : faire reculer l'anonymat, mobiliser les acteurs financiers et renforcer les capacités de gel des avoirs terroristes. Certaines mesures ont été mises en œuvre dès septembre 2015, notamment celle prévoyant l'abaissement du seuil de paiement en espèces de 3 000 € à 1 000 €. D'autres dispositions de ce plan, par exemple la prise d'identité lors d'un échange de devises ou l'inscription des comptes de type Nickel dans le fichier FICOBA – fichier des comptes bancaires, sont entrées en vigueur le 1er janvier 2016.

En parallèle, la direction générale a été mobilisée tout au long de l'année 2015, sur les travaux préparatoires au projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, qui complète ce premier « Plan Sapin ». Parmi ces mesures de ce texte, figurent celles relatives aux cartes prépayées et aux pouvoirs de Tracfin.

Projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement

Porté par Jean-Jacques Urvoas, Michel Sapin et Bernard Cazeneuve, le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, a été présenté en Conseil des ministres, le 3 février 2016 et discuté au Parlement au printemps.

Outre une série de mesures qui confère notamment aux juges et aux procureurs de nouveaux moyens, le projet de loi renforce la lutte contre le financement du terrorisme. Afin de limiter la circulation d'importantes sommes d'argent en toute discrétion, le montant stocké sur les cartes prépayées sera limité et la traçabilité des opérations effectuées avec ces cartes sera renforcée. Le texte permet en outre à TRACFIN de désigner aux entités assujetties, notamment les banques, des opérations ou des personnes présentant un risque élevé en matière de blanchiment ou de financement du terrorisme.

Le projet de loi habilite enfin le Gouvernement à transposer par ordonnance le « paquet européen anti-blanchiment et financement du terrorisme » (directive (UE) 2015/849 et règlement (UE) 2015/847 du 20 mai 2015).

La finalisation rapide du texte porté par les ministres a été rendue possible grâce à la mobilisation constante des services de la direction générale du Trésor. Elle a en effet effectué un important travail de décloisonnement entre administrations et a permis que les réformes annoncées s'articulent de manière efficace à différents niveaux.

Au niveau européen, alors que la négociation du Paquet « anti-blanchiment – financement du terrorisme » s'était achevée en décembre 2014, la France a manifesté le souhait que ces travaux soient poursuivis afin de renforcer davantage encore le dispositif européen de lutte contre le financement du terrorisme.

La DG Trésor a ainsi présenté une série de propositions à Bruxelles dans le cadre du Comité économique et financier (CEF) dès le 6 février 2015. La plupart des mesures proposées ont été reprises par la Commission dans sa communication sur l'Agenda européen de sécurité du 28 avril 2015.

À la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015, la DG Trésor a proposé un texte des autorités françaises appelant à de nouvelles actions au niveau européen, qui a été diffusé dès le 2 décembre. Par ailleurs, forte de l'expertise acquise au cours des mois passés, elle a poursuivi activement la sensibilisation des instances européennes sur le sujet, dans chacune des filières concernées. Ces propositions ont nourri le plan d'action en matière de lutte contre le financement du terrorisme présenté par la Commission européenne le 12 février 2016.

Enfin, la DG Trésor a contribué à mobiliser ses partenaires au niveau international. Au sein de différentes enceintes multilatérales (G7, G20, Groupe d'action financière GAFI), elle s'est efforcée de mobiliser ses partenaires afin de renforcer la coordination dans la lutte contre le financement du terrorisme.

Sous l'impulsion française, le GAFI (groupe d'action financière) a ainsi entrepris de dresser un état des lieux de l'application par ses membres des principales recommandations directement liées à la lutte contre le financement du terrorisme. Au total, 196 juridictions ont été étudiées et un mécanisme de suivi des pays défaillants a été décidé lors de la plénière exceptionnelle du GAFI qui s'est déroulée les 13 et 14 décembre 2015.

À cette occasion ont également été actées les principales orientations de la Stratégie du GAFI ciblée sur la lutte contre le financement du terrorisme, dont le contenu a été précisé lors de la plénière de février 2016.

Mobiliser en faveur du climat : la COP21 et l'accord de Paris

Réunion de coordination de la délégation française (dont DG Trésor)
© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLETR

En 2015, la DG Trésor a été fortement mobilisée pour la COP21, et l'accord de Paris qui y a été obtenu. L'un des enjeux essentiels de cet accord était en effet le financement de la transition des économies vers des modèles plus sobres en carbone et résilients au changement climatique. Ce financement de la transition implique de nombreux acteurs : les institutions de financement du développement, multilatérales et bilatérales (comme l'Agence française de développement) et d'autres structures, plus spécialisées dédiées au climat, comme le Fonds Vert. Les incitations économiques favorisant cette transition (comme le démantèlement des subventions aux énergies fossiles, les diverses tarifications du carbone, etc.) ainsi que la prise en compte des risques liés au changement climatique par le secteur financier pour réorienter les flux financiers vers des investissements cohérents avec la transition ont été autant de thèmes sur lesquels la direction s'est mobilisée.

De façon intégrée avec l'équipe interministérielle de la COP21 pilotée par Laurence Tubiana, une équipe issue de plusieurs services de la DG Trésor a donc proposé des approches globales. Ces pistes de réflexion ont pris en compte les interactions, souvent complexes, entre financements nationaux et internationaux. Enfin, la DG Trésor a participé de manière proactive aux négociations.

Une action importante a été de porter le sujet « climat » dans des instances internationales où il était insuffisamment traité : renforcement des engagements climatiques des banques de développement ; mandat donné par le G20 au Conseil de Stabilité Financière pour engager des travaux sur la prise en compte par le système financier des questions climatiques.

Réunion ministérielle sur la finance climat

Lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Lima, le Ministre et son homologue péruvien ont présidé une réunion consacrée aux financements climatiques, qui a rassemblé plus de 50 ministres des finances, tant du G20 que de pays africains, de petits états insulaires ou vulnérables aux conséquences du changement climatique et une vingtaine de dirigeants d'institutions financières internationales.

Cette initiative des présidences de la COP20 (Pérou) et de la COP21 (France) a permis de mobiliser les ministères des finances sur le sujet climatique – sur lequel ils étaient généralement peu impliqués. Le rapport préparé, à la demande des deux ministres, par l'OCDE en collaboration avec le think tank Climate Policy Initiative sur l'estimation des flux annuels de financements climat des pays développés vers ceux en développement y a été présenté. Il estimait que les pays développés avaient mobilisé 62 Md$ en 2014.

L'ensemble des grandes banques multilatérales de développement, ainsi qu'un certain nombre de pays européens, ont fait des annonces financières significatives créant une dynamique convaincante vers les 100 Md$. Au-delà de l'engagement des 100 Md$, les discussions ont souligné la nécessité d'une réorientation massive des flux financiers pour une transition bas-carbone et résiliente, le rôle crucial des financements privés, tant domestiques qu'internationaux, le rôle également des politiques publiques pour accélérer cette transition (comme l'élimination des subventions aux énergies fossiles, la taxation du carbone, le développement des meilleurs pratiques pour la divulgation du risque carbone).

© Ambassade de France aux États-Unis

Porter la parole de la France dans le dialogue économique international au sein du G20

© Conseil de l'Union européenne

Focus sur le G20

Le G20 (Groupe des Vingt – soit 19 pays plus l'Union européenne) a été créé en décembre 1999 sous la forme d'un lieu de rencontres et de décisions communes informel. Il s'agissait à l'origine de réunir une fois par an les ministres des Finances et Gouverneurs de banques centrales des pays industrialisés et des pays émergents pour faciliter la concertation internationale en matière économique.

Fin 2008, dans un contexte de crise économique et financière grave, le G20 s'est transformé en instance de pilotage économique, sous l'impulsion de la France, alors Présidente en exercice de l'Union européenne. Lors du Sommet fondateur de Washington de novembre 2008, les chefs d'État et de Gouvernement se sont mis d'accord sur un plan d'action exceptionnel pour éviter l'effondrement du système financier et de l'économie mondiale.

Depuis, le G20 s'est réuni régulièrement et s'est imposé comme la principale enceinte de coopération économique et financière, pour assurer une croissance mondiale fondée sur des bases saines et solides.

En 2015, la France a porté avec succès trois priorités nationales :

- la lutte contre le financement du terrorisme, au travers de la remise par le groupe d'action internationale contre le financement du terrorisme (GAFI) au G20 d'un rapport sur la mise en œuvre de ses recommandations en la matière) ;
- le traitement des sujets climatiques dans la perspective de la COP21, parmi lesquels le financement de la transition vers une économie bas-carbone ;
- les disciplines relatives à la restructuration des dettes souveraines et au financement soutenable.

Depuis sa création, la direction générale du Trésor participe activement aux travaux du G20. Depuis la crise de 2008, cette enceinte est en effet devenue le lieu privilégié de la coopération économique et financière multilatérale. La direction se mobilise pleinement afin de faire progresser la coopération économique, la régulation financière, la coopération fiscale et le système monétaire international.

L'année 2015 aura également été marquée par l'élaboration et la mise à jour de stratégies nationales de croissance. Elles rassemblent des mesures de court et moyen terme destinées à accroître le PIB collectif des pays du G20 de 2 % d'ici 2018. Cela répond au mandat premier du G20 : promouvoir une croissance forte, soutenable et équilibrée, dans un contexte de vigilance renforcée avec le ralentissement de l'économie chinoise, la volatilité accrue des marchés et leur impact sur les économies émergentes.

Des stratégies nationales d'investissement ont enfin été élaborées afin de mieux formaliser le soutien collectif du G20 dans ce domaine crucial, notamment pour les pays en développement. Ces stratégies ont été publiées lors du sommet d'Antalya des 15 et 16 novembre, qui a conclu une présidence turque marquée par les trois thèmes de l'investissement, de l'inclusion et de la mise en œuvre concrète des engagements actés.

Deux réussites notables sont à mettre à l'actif du G20 en 2015 pour le renforcement de la résilience et de la stabilité de l'économie mondiale :

- la finalisation du plan d'action « BEPS » (Base Erosion and Profit Shifting) de lutte contre l'érosion des bases fiscales et les transferts de profits ;
- le calibrage de la « TLAC » (Total Loss Absorbing Capacity), capacité d'absorption des pertes des banques systémiques en résolution.

Le plan BEPS (Base erosion and profit shifting) : une avancée majeure dans la lutte contre l'évasion fiscale

La finalisation des actions du plan BEPS de lutte contre l'érosion des bases fiscales et les transferts de profits représente une avancée substantielle dans la lutte contre l'optimisation fiscale agressive.

C'est aussi un exemple de réussite concrète du G20 en matière de coopération économique et financière multilatérale. Ce plan, coordonné par l'OCDE, vise à empêcher les grandes entreprises multinationales de transférer artificiellement leurs profits dans des lieux où le régime fiscal est plus avantageux pour elles.

La France a soutenu activement ce projet, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi particulier par les pays du G20 au cours des prochaines années.

L'année 2015 s'est conclue sur l'ouverture d'une présidence chinoise du G20 au programme de travail ambitieux, et décidée à faire de la résilience de l'architecture financière internationale l'une des grandes priorités. La France coprésidera à ce sujet un groupe de travail dédié, qui sera l'occasion de traiter les questions centrales de gestion des flux internationaux de capitaux, de solidité des filets de sécurité financière mondiale ou encore de dette souveraine pour prolonger les acquis de 2015.

La France a enfin activement soutenu la proposition du FMI d'inclure la devise chinoise, le renminbi, dans le panier de devises constituant l'actif de réserve international du FMI, les Droits de tirage spéciaux (DTS). Cette décision intervenue fin novembre 2015 sera effective en octobre 2016 et contribuera à accroître la multipolarité du système monétaire international.

Assurer l'efficacité des restructurations de dette souveraine au sein du Club de Paris

Négociation Club de Paris
© SG Bercy

La direction générale du Trésor assure la présidence et le secrétariat du Club de Paris. Il s'agit d'une enceinte de coopération informelle au sein de laquelle les créanciers publics se réunissent afin de veiller collectivement au remboursement de leurs créances, et de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés. Les traitements de dette consentis sont élaborés sur la base des analyses de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, mais aussi à la lumière des précédents traitements octroyés par le Club de Paris. Ils peuvent consister en un rééchelonnement ou en un traitement plus concessionnel, qui se traduit par une réduction des obligations du service de dettes pendant une période définie (traitements de flux) ou sur l'ensemble de l'encours (traitements de stock).

Plusieurs des accords conclus en 2015 par le Club de Paris se singularisent par leur prise en compte assez innovante de la dimension environnementale dans les traitements octroyés. Les accords conclus avec les Seychelles et Grenade (respectivement en février et novembre 2015) ont ainsi permis d'inaugurer des mécanismes innovants mettant les restructurations de dette au service d'une meilleure prise en compte des aléas climatiques et environnementaux qui guettent les pays les plus vulnérables, singulièrement les Petits États Insulaires en Développement.

Le rachat anticipé de la dette des Seychelles a ainsi permis, via son financement par une ONG, que les remboursements effectués par le gouvernement soient dirigés vers des projets de conservation de l'environnement marin, pour partie en monnaie locale. Cette nouvelle approche, dite « blue buyback », permet ainsi d'agir simultanément sur les vulnérabilités financières et environnementales. Dans le cas de Grenade, l'introduction d'une clause d'un genre nouveau, dite « clause ouragan », a permis d'acter le fait que si l'île devait être touchée par ce type de catastrophe naturelle comme déjà par le passé, ses créanciers du Club de Paris seraient prêts à en discuter l'impact sur le service de la dette, sur la base des analyses des institutions financières internationales.

3e édition du « Forum de Paris »

Pour la 3e année consécutive, le Forum de Paris a permis de réunir, sous un format élargi, des pays créanciers et des pays débiteurs désireux d'échanger sur les questions de dette. Organisé conjointement par le Club de Paris et la Présidence turque du G20, le Forum s'est tenu le 20 novembre 2015 à Paris.

Les débats qui ont réuni près d'une cinquantaine d'acteurs ont souligné la nécessaire vigilance collective des États sur le risque de ré-endettement des pays en développement, singulièrement les pays ayant déjà bénéficié d'allègements de dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et dont certains ont déjà retrouvé les niveaux d'endettement qui prévalaient avant le lancement de l'initiative.

Dans un contexte où les sources de financement sont souvent contraintes, M. Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement et Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, ont appelé à agir dans le sens d'un financement soutenable et responsable, dans la lignée des préconisations du G20 et du Programme d'Action d'Addis Abeba, adopté en juillet 2015 par les Nations-Unies.

© Ministères (SG – DH Simon)

Poursuivre les efforts d'ouverture des échanges dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC

© OMC détient les droits d'auteur.
Courtesy of Admedia Communication

20 ans après la création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), la 10e conférence ministérielle s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 15 au 18 décembre 2015.

La réunion ministérielle de Nairobi s'est tenue dans un contexte où se développent « méga-accords » régionaux en parallèle du cadre multilatéral : partenariat transpacifique conclu en 2015, partenariat transatlantique en négociation (TTIP), notamment. À Nairobi, la France a rappelé son attachement au cadre multilatéral de l'OMC pour établir des règles et des disciplines dans le commerce mondial. À l'issue de négociations particulièrement difficiles, elle a accepté un accord, qui a été adopté par consensus le 19 décembre 2015. Ce dernier porte sur un nombre limité de sujets, étant donné les divergences majeures entre les principaux acteurs du commerce mondial.

Le « paquet » de Nairobi comporte :

- un volet sur la concurrence dans les exportations agricoles. Dans un contexte où l'Union européenne a décidé unilatéralement de supprimer les subventions à l'exportation en 2013, l'accord de Nairobi étend cet engagement à l'ensemble des membres de l'OMC, y compris les pays en développement. Il introduit en outre des disciplines sur les instruments de crédit export qui peuvent avoir des effets distorsifs équivalents aux subventions ;
- un volet développement avec des règles préférentielles en faveur des pays les moins avancés sur la définition de l'origine des produits issus de ces pays et sur le commerce des services.

Ces résultats n'ont cependant pas soldé l'agenda du cycle de Doha. La question du futur de l'OMC dans sa fonction de négociation reste ouverte. Les nouveaux sujets susceptibles d'être traités au niveau multilatéral ne font pas consensus et le débat sur la différenciation des pays en développement reste entier, les pays émergents refusant d'être traités de manière distincte des pays en développement. Ainsi, en marge de cette conférence de l'OMC, un accord plurilatéral majeur a été conclu entre 53 pays, dont notamment les États-Unis et la Chine, sur la libéralisation des échanges des produits liés aux technologies de l'information.

ONU : adoption d'une nouvelle feuille de route concernant le financement du développement

Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement
© Conseil de l'Union européenne

Au sein de l'Organisation des nations-unies (ONU), l'année 2015 a été marquée par plusieurs échéances de premier plan.

Après la conférence de Monterrey au Mexique en 2002 et celle de Doha au Qatar en 2008, la troisième conférence internationale sur le financement du développement s'est tenue à Addis Abeba en Ethiopie du 13 au 16 juillet 2015.

Elle a permis aux membres des Nations-Unies d'adopter un programme d'action qui constitue dorénavant la nouvelle feuille de route pour la communauté internationale en matière de financement du développement.

La DG Trésor a piloté la contribution du ministère des Finances et des Comptes publics et a participé aux négociations du texte d'Addis Abeba, en étroite collaboration avec la direction de la Législation fiscale et le ministère des Affaires Étrangères et du Développement International.

Le Sommet des Nations-Unies qui a eu lieu à New York du 25 au 27 septembre 2015 a, quant à lui, entériné un changement de paradigme avec l'adoption d'un « Agenda 2030 » universel, au service d'un développement durable. Cet agenda doit répondre à la fois aux défis économiques, sociaux et environnementaux de manière soutenable et équilibrée. Il établit les 17 objectifs du développement durable (ODD) pour la période 2015-2030.

Après avoir participé aux travaux préalables à l'adoption de cette nouvelle trajectoire pour le développement, la DG Trésor contribue aux travaux sur les indicateurs associés aux nouveaux objectifs, pour lesquels la France est représentée dans les négociations par l'INSEE.

La DG Trésor contribue
à porter la voix de la France
dans les enceintes de
coopération internationale

La DG Trésor participe
à créer un cadre favorable
à la projection à l'international
de nos entreprises

La DG Trésor contribue au
renforcement de la compétitivité
de l'offre française sur les
marchés internationaux

Accompagner le Président de la République lors de ses déplacements officiels

© Présidence de la République/L. Blevennec

La DG Trésor est un acteur central de la politique publique d'internationalisation des entreprises et d'accueil des investissements étrangers : la fluidité et la richesse des dialogues économiques bilatéraux sont autant de facilitateurs de la projection à l'international de nos entreprises, et amplifie la promotion de l'attractivité du territoire français. Sous l'impulsion de la DG Trésor, en collaboration avec les services du ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, la création de nouvelles enceintes de dialogue au cours des dernières années a contribué à intensifier les relations bilatérales avec nos partenaires et une place plus importante a été donnée aux entreprises.

Cuba

Le déplacement historique du Président de la République à Cuba en mai 2015 – le premier d'un président français – comportait un volet économique important. Il marque l'aboutissement d'un long processus de rapprochement, commencé à l'automne 2013 et auquel la DG Trésor a contribué. M. Hollande était accompagné à cette occasion par le directeur général du Trésor, Bruno Bézard.

Cette visite a permis de préparer l'arrivée sur place de l'Agence française de développement et d'amorcer le renforcement des positions commerciales françaises dans le pays. En parallèle, la France par la voix de la DG Trésor, a été active dans les travaux préparatoires concernant l'apurement des arriérés de la dette de Cuba.

Cuba et le Groupe ad hoc de ses créanciers – soit les créanciers du Club de Paris sauf la Russie et les États-Unis – ont en effet conclu un accord pour apurer les arriérés de la dette de moyen et long terme de Cuba, le samedi 12 décembre 2015 à Bercy, au terme de trois jours de négociations.

La dette de Cuba n'était plus honorée depuis les années 1980. L'accord contribue à restaurer la soutenabilité financière de la dette extérieure de Cuba. Sur un stock total de dette de 11,1 Md$, il prévoit l'annulation progressive des intérêts de retard (8,5 Md$) en contrepartie du remboursement de la totalité des arriérés (2,6 Md$) sur une durée de 18 ans sans période de grâce.

Cet accord historique permet ainsi aux agences de développement et à celles de soutien aux exportations de reprendre leurs activités à Cuba dans de bonnes conditions. À l'occasion de cette visite, un forum économique coprésidé par Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et par Rodrigo Malmirca, ministre du commerce extérieur et de l'investissement étranger, a été l'occasion d'une présentation, aux 70 entreprises françaises participantes, du cadre des investissements à Cuba et du portefeuille de projets à venir. La signature d'un deuxième avenant de prorogation, pour deux ans, de l'accord de 2012 relatif à la ligne de crédit garantie par la Coface permet la garantie du financement à court terme de certaines exportations françaises vers Cuba.

Egypte

Le 6 août 2015, le Président de la République était l'invité d'honneur de l'inauguration du nouveau canal de Suez.

Cette présence témoigne de l'intensification récente des relations économiques entre la France et l'Egypte depuis l'élection du Président Al Sissi en mai 2014. La DG Trésor a mobilisé l'ensemble de ses instruments financiers pour favoriser cette nouvelle dynamique économique, tout en surveillant attentivement les risques.

En 2015, les exportations françaises ont ainsi atteint leur plus haut niveau historique en 2015 à 2,1 Md€ (hors armement) et l'Egypte est devenue notre 9e excédent commercial dans le monde (19e en 2014 ; 38e en 2013).

Le montant des grands contrats civils conclus excède 500 M€ en 2015, incluant les contrats attribués dans le cadre de l'appel d'offre de la ligne 3 du métro du Caire, projet phare de la coopération économique bilatérale depuis 30 ans.

Dans le domaine militaire, plusieurs contrats d'exportation majeurs ont été conclus : vente de 24 Rafale par Dassault, d'une frégate multi-mission par DCNS et d'armement par MBDA en février 2015, contrats bénéficiant de la garantie de l'État à travers la Coface. L'Egypte a de plus acquis en octobre 2015 les deux BPC de type Mistral construits par DCNS et initialement destinés à la Fédération de Russie.

Construire et renforcer les partenariats stratégiques avec les grands pays émergents

© *Fotolia*

Chine

Faisant suite à la visite à Pékin du Premier ministre en début d'année, le Premier ministre chinois, LI Keqianq a effectué une visite en France à la fin du mois de juin 2015, avec un volet politique à Paris et un volet économique à Toulouse. Cette visite, durant laquelle des échanges ont été menées sur la situation économique et les réformes en cours, a permis d'obtenir des résultats concrets :

- la confirmation de 75 commandes d'avions A330 par des compagnies chinoises, en échange de la mise en place d'un centre de finition de gros porteurs à Tianjin ;
- la signature de divers accords : sur le nucléaire civil, sur les partenariats franco-chinois en pays tiers (notamment en Afrique et en Asie), sur la coopération en matière de commerce électronique ;
- la signature d'une quarantaine d'accords commerciaux, en particulier dans le secteur financier ;
- l'annonce par LI Keqiang d'un projet de création d'un fonds franco-chinois pour soutenir les investissements conjoints en pays tiers.

S'agissant de ce dernier point, les Présidents Hollande et XI Jinping ont demandé au ministre des Finances et des Comptes publics et à la NDRC (national development and reform commission) de mettre en place un dispositif bilatéral de soutien au financement de projets en pays tiers.

Arabie Saoudite

L'année 2015 a vu en juin le lancement d'une commission conjointe franco-saoudienne à Paris, qui a pour objet de renforcer la coopération économique entre les deux pays et d'encourager les investissements saoudiens en France. La visite du Premier ministre, à l'occasion de la deuxième session de cette commission conjointe en octobre à Riyad, a été l'occasion d'organiser un forum d'affaires, qui a rassemblé la plus importante délégation d'hommes d'affaires français en Arabie saoudite.

Inde

Le Premier ministre indien a effectué une visite officielle en France du 9 au 11 avril 2015.

Il a présenté les priorités de son gouvernement, à savoir le développement économique de l'Inde (« Make in India ») et le développement durable (énergies renouvelables) et urbain (« Smart cities »). Il a aussi donné un nouvel élan au Partenariat stratégique signé en 1998.

Plusieurs accords ont été signés, parmi lesquels le Protocole d'accord ferroviaire entre la SNCF et Indian Railways portant sur la semi-grande vitesse pour le corridor Dehli-Chandigarh et l'Accord dans le domaine des énergies renouvelables entre le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le ministère des énergies nouvelles et renouvelables indien. D'importantes annonces ont aussi été faites, tant côté français (renforcement des moyens de l'AFD sur l'Inde) que côté indien (achat à venir de 36 avions Rafale).

Donner une nouvelle dynamique aux relations avec les pays du Maghreb

© Présidence de la République

Partenaire économique de premier plan des pays du Maghreb, la France a néanmoins vu ses parts de marché s'éroder significativement ces dernières années. C'est désormais davantage à l'aune des partenariats industriels développés avec ces pays que se mesure la densité des relations économiques bilatérales.

En 2015, la DG Trésor a accompagné cette nouvelle dynamique avec les pays du Maghreb tout en continuant à les accompagner dans leur transition économique, à travers un dialogue économique bilatéral particulièrement soutenu.

Algérie

La relation avec l'Algérie a notamment été notamment marquée par la visite du Président de la République à Alger au mois de juin. Au mois d'octobre s'est tenu tenue à Paris un Comité mixte économique franco-algérien (COMEFA), co-présidé par le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, et le ministre des Affaires Etrangères et du Développement International, Laurent Fabius.

Ces échanges ont permis des avancées significatives sur plusieurs projets impliquant des entreprises françaises et de concrétiser des partenariats dans des secteurs variés

structurants pour l'économie algérienne. Neuf accords ont été signés lors du COMEFA dans les domaines industriels et des transports qui devraient permettre à l'Algérie de développer son socle productif ainsi que ses perspectives à l'exportation.

Maroc

Placée sous le signe de la relance et du renouveau, la Rencontre de Haut Niveau France-Maroc s'est tenue à Paris en mai 2015. Elle a permis la signature de plus d'une vingtaine d'accords, dont la mise en place d'une ligne de crédit de 25 M€ destinés aux PME marocaines pour l'acquisition de biens et services français, la Convention de coopération entre le CONPIAC et le comité national anti-contrefaçon et l'avenant au Protocole de 2009 relatif à l'extension du réseau de tramway de Casablanca, pour un montant de 65 M€.

Redynamisé par la visite du Président de la République à Tanger en septembre et la présence exceptionnelle du Roi du Maroc à l'ouverture de la COP21 en novembre, le « partenariat d'exception » franco-marocain se porte bien. À la suite de la déclaration de Tanger du 7 octobre dernier, la France partage désormais la Présidence du Dialogue 5+5 avec le Maroc ; plusieurs initiatives sont par ailleurs amenées à se concrétiser dans les mois à venir dans ce cadre.

Tunisie

La France s'est fortement mobilisée aux côtés de la Tunisie démocratique, dans le sillage de la visite d'État du Président Essebsi en avril et dans le contexte post-attentats (Bardo puis Sousse). On relèvera plus particulièrement la finalisation, fin 2015, de l'accord mettant en œuvre la conversion de 60 millions de créances en projets de développement (signé le 22 janvier 2016 lors de la visite du Premier ministre Essid à Paris) qui permettra de financer la construction et l'équipement d'un hôpital à Gafsa, dans le Centre du pays.

Crise ukrainienne

En dépit de la crise politique et économique qui touche l'Ukraine depuis 2014, la DG Trésor a accompagné le maintien et le renforcement des relations bilatérales. Après les visites à Paris du ministre de l'Économie ukrainien en mars, du Président de la République en avril et du Premier ministre en mai, le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger s'est rendu à Kiev au mois de juillet. Dans un souci d'accompagnement des réformes exigées par la communauté internationale, un séminaire a été organisé au mois de septembre sur le thème de la gouvernance des entreprises publiques et des privatisations par l'Agence des participations de l'État, à destination de conseillers techniques du ministère du Développement Économique ukrainien.

Relations franco-russes

Les relations économiques bilatérales ont été entretenues au niveau technique en 2015, dans le cadre des douze groupes de travail franco-russes du CEFIC (conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe). Pour la première fois depuis 2014, les échanges se sont en outre densifiés au niveau politique, avec les rencontres d'Emmanuel Macron avec le vice-Premier ministre Arkady Dvorkovich ainsi qu'avec le ministre du Développement Économique, Alexeï Oulioukaïev, au mois de septembre 2015. Emmanuel Macron a été nommé à l'automne co-président français du CEFIC, au côté d'Alexeï Oulioukaïev, ouvrant la fois à une tenue de cet évènement au début de l'année 2016.

Accompagner le retour de l'Iran sur la scène économique internationale

La DG Trésor a contribué à la définition des modalités accompagnant la levée progressive des sanctions économiques européennes et américaines contre l'Iran liées au programme nucléaire de ce pays.

La DG Trésor a directement participé aux négociations qui ont conduit à l'accord de Vienne du 14 juillet 2015, ainsi qu'aux échanges qui ont eu lieu entre les mois d'août et d'octobre 2015 avec les autorités américaines en vue d'obtenir des clarifications sur les sanctions américaines résiduelles.

En effet, certaines sanctions, notamment non liées à la prolifération, demeurent en vigueur et il est nécessaire d'apporter une sécurité juridique aux opérateurs économiques. Ces démarches ont conduit à l'élaboration de deux guides, l'un rédigé par la Commission européenne, l'autre par l'Administration américaine, et qui apportent les éclaircissements demandés.

Le dispositif de soutien public a été renforcé en prévision de la reprise des relations économiques. Un bureau Business France a été ouvert en septembre 2015 et le service économique de Téhéran a également été renforcé. Par ailleurs, la DG Trésor a mené de nombreuses consultations au cours de 2015 avec les institutions iraniennes afin de permettre la réouverture de l'assurance-crédit publique sur l'Iran dès la levée des sanctions début 2016.

Faire fructifier les relations bilatérales dans la durée

© MAEDI, Frédéric de la Mure

Japon

Le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin, a inauguré à Tokyo aux côtés de son homologue, Taro Aso, le premier Dialogue économique et financier de haut niveau franco-japonais en janvier 2015. Cette instance bilatérale a permis d'aborder des sujets multilatéraux de première importance tels que la gouvernance des institutions financières internationales, le renforcement de la stabilité financière, la lutte contre le financement du terrorisme, ou la finance climat. Une seconde édition est prévue en 2016, cette fois à Paris.

Philippines

La 7e session du comité économique franco-philippin s'est tenue à Bercy le 20 octobre 2015, sous la co-présidence de Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, et de Gregory Domingo, ministre du Commerce et de l'Industrie des Philippines, en présence d'entreprises françaises. La dernière réunion de cette instance, inaugurée en 1994, remontait à 2003.

Cette réunion a permis de travailler au renforcement de la coopération bilatérale, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et l'agroalimentaire ou le climat. Les Philippines jouent en effet un rôle actif dans la lutte contre le dérèglement climatique. Après le lancement par le Président de la République en février 2015 de « l'Appel de Manille », les Philippines se sont engagées à réduire de 70 % leurs émissions de gaz à effet de serre, et président le Forum des pays vulnérables (« Climate Vulnerability Forum »). Les deux pays ont lancé, avec l'appui de l'aide au développement française (via l'AFD ainsi que les prêts et dons du Trésor), une coopération active dans le secteur des technologies du développement durable. La filière française des énergies renouvelables avec ses acteurs publics et privés était particulièrement à l'honneur lors de la réunion de ce comité.

Biélorussie

La première Commission mixte franco-biélorusse s'est tenue à Minsk au mois de février 2015, permettant d'impulser une nouvelle dynamique dans les échanges institutionnels entre les deux pays, alors que le contexte politique était en cours d'amélioration. Cet évènement se caractérisait par une association étroite des communautés d'affaires française et biélorusse, lors de la Commission mixte elle-même et au travers de l'organisation d'un forum d'affaires en parallèle.

Kazakhstan

La 12e Commission économique mixte franco-kazakhstanaise, qui s'est tenue à Paris, et la visite du président kazakh ont permis de soutenir l'avancée de notre coopération dans les domaines stratégiques, dans un contexte économique devenu plus difficile au Kazakhstan en raison de la chute des cours des hydrocarbures.

Mexique

La visite du président mexicain Enrique Peña Nieto en France, du 13 au 16 juillet 2015, a permis de signer de nombreux accords à caractère économique et de poursuivre le dialogue économique dans le cadre du Conseil Stratégique Franco-Mexicain. Cette enceinte qui compte une trentaine de membres de haut niveau des secteurs économique, politique et culturel a été chargé d'identifier un nombre restreint de projets concrets et à fort impact sur la relation bilatérale. À l'occasion de la visite du président mexicain, le lancement du vol de l'A380 sur la ligne Air France Paris-Mexico, le vaccin de Sanofi contre la dengue, la désignation de Campeche pour un travail conjoint sur la ville durable et la coopération dans les secteurs de l'énergie et de l'aéronautique ont figuré les principaux sujets abordés. Enfin dans le cadre de cette visite, Business France et l'INADEM (Institut National de l'Entrepreneur) ont signé un accord de partenariat qui vise à soutenir le développement de l'innovation et de l'entreprenariat en France et au Mexique par la création du Conseil Mexique France de l'entrepreneuriat et de l'innovation (COMFEI).

Renforcer l'attractivité de la France vis-à-vis des investisseurs étrangers

© Présidence de la République - F. Lafite

Concernant le renforcement de l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers, la DG Trésor a concentré son action autour de trois axes en 2015.

Elle a, tout d'abord, soutenu les mesures renforçant la compétitivité du site France, en se mobilisant pour une mise en œuvre rapide des réformes portées par le Gouvernement, concernant :

- la réduction des charges fiscales et sociales sur les entreprises (CICE, Pacte de responsabilité) ;
- la réforme des marchés des biens et services (voir notamment loi croissance et activité page 11 du présent rapport) ;
- la réforme du marché du travail (voir page 15 du présent rapport) ;
- les mesures de simplification administrative et les mesures de soutien à l'innovation, (pérennisation du Crédit impôt recherche notamment) ;
- le nouveau volet du Programme d'investissements d'avenir ;
- le programme des 9 « solutions industrielles » pour moderniser l'industrie française.

La DG Trésor a ensuite œuvré pour améliorer la communication, les actions d'influence et l'échange à haut niveau régulier entre pouvoirs publics et investisseurs internationaux.

Le Conseil stratégique de l'attractivité (CSA) a ainsi vu ses missions redéfinies. Il vise désormais à rassembler, autour du Président de la République, des dirigeants de grandes entreprises internationales et des acteurs de premier plan afin de réaffirmer la volonté de la France d'accueillir des investisseurs.

La DG a également organisé avec le Quai d'Orsay le « mois de l'investissement en France » (mi-septembre à mi-octobre 2015), prolongement à l'étranger de ces rencontres. Organisée dans une cinquantaine d'États, cette opération de relations publiques a permis une communication ciblée et efficace sur les atouts structurels de la France.

La présence de la France à haut niveau dans différents forums internationaux consacrés à l'entreprise et à la compétitivité a été renforcée. Le Président de la République s'est notamment rendu au forum annuel de Davos début 2015. C'est seulement la 4e fois, depuis la création de cette rencontre en 1971, qu'un chef d'État français y participe.

La DG a poursuivi son travail pour améliorer la position de la France dans les classements internationaux d'attractivité/compétitivité. Par ailleurs, la réaction de l'État à leur publication est désormais mieux structurée et anticipée.

Enfin, la DG Trésor a encouragé l'investissement étranger par un ensemble de mesures ciblées sur les candidats à l'implantation en France. Elle a :

- assuré la promotion de l'amélioration de l'accompagnement fiscal grâce à son réseau : élargissement du régime fiscal des « impatriés », mise en place d'un interlocuteur fiscal unique pour les investisseurs étrangers (« Tax 4 Business ») ;
- soutenu au sein des débats interministériels la facilitation des conditions juridiques d'entrée et de séjour en France des investisseurs et de leurs employés ;
- œuvré à la création de Business France, qui permet notamment d'accroître le réseau et les moyens d'action de l'opérateur public en charge de promouvoir l'attractivité du territoire (voir page 71 du présent rapport).

Sur l'ensemble de ces sujets, la DG Trésor contribue également à diffuser et expliquer les politiques conduites par le Gouvernement. Elle a ainsi assuré la rédaction, en lien avec le ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, du Rapport au Parlement sur le commerce extérieur et les politiques commerciales, que le secrétaire d'État au Commerce Extérieur a présenté en décembre 2015. Ce document expose, sur la base d'un diagnostic du commerce extérieur français, les grandes actions conduites, tant en matière de compétitivité et de soutien à l'exportation, que de contribution à la politique commerciale de l'Union européenne.

La DG Trésor contribue
à porter la voix de la France
dans les enceintes de
coopération internationale

La DG Trésor participe
à créer un cadre favorable
à la projection à l'international
de nos entreprises

La DG Trésor contribue au
renforcement de la compétitivité
de l'offre française sur les
marchés internationaux

Proposer des instruments de financement des exportations toujours plus compétitifs

© *Sircom*

Les réformes menées depuis 2012 permettent à l'État de proposer aux entreprises un système de de soutien aux exportations parmi les plus complets au niveau mondial. Les politiques d'assurance-crédit et d'aide-projet – pilotées par la direction du Trésor – s'inscrivent dans la tendance d'une ouverture vers davantage de marchés porteurs. En 2015, les conditions d'ouverture ont ainsi été assouplies pour 16 nouveaux pays.

Les garanties publiques, dont l'État confie la gestion à Coface et Natixis, couvrent tous les besoins des exportateurs, depuis la recherche de nouveaux marchés (via l'assurance prospection) et la négociation des contrats (garantie de change) jusqu'à leur financement (avec les garanties du risque exportateur et l'assurance-crédit).

Les garanties les plus importantes en volume sont l'assurance-crédit qui couvre les exportateurs contre le risque d'interruption de leur contrat et les banques contre le risque de non-remboursement des crédits à l'exportation et l'assurance-prospection, qui bénéficie à 12 998 entreprises, très majoritairement des PME.

L'accompagnement à l'international des PME et des ETI s'est traduit par des promesses de garanties en hausse de 120 %. Au total, l'engagement de l'État au titre des garanties publiques de l'assurance-crédit atteint 75 Md€. L'aide-projet, gérée en direct par la direction générale du Trésor, propose des dispositifs de financement d'études (don Fasep - Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé) ou de prêt direct du Trésor (concessionnel – ex Réserve pays émergent – ou non concessionnel).

En 2015, les dispositifs de soutien à l'export ont été renforcés. Pour les PME et les ETI, des crédits export de petits montants ont été mis en place par Bpifrance. Pour les grands contrats, un mécanisme innovant de refinancement bancaire géré par la banque publique SFIL a été créé. Un nouvel outil de prêt direct de l'État, le prêt du Trésor non concessionnel, complémentaire de l'assurance-crédit et du mécanisme de refinancement par SFIL, est désormais mis à la disposition des entreprises. Ces dernières peuvent enfin bénéficier d'un nouveau mécanisme d'assurance-crédit public de court terme en cas d'insuffisance conjoncturelle de l'assurance-crédit privée.

De nouvelles initiatives destinées à poursuivre l'amélioration du dispositif public de soutien financier à l'exportation verront le jour en 2016. Ces initiatives concerneront notamment la rénovation de l'assurance publique des investissements français à l'étranger ainsi que la révision des modalités d'évaluation de la part française des contrats bénéficiant d'un soutien public. En outre, le transfert à Bpifrance, au nom et pour le compte de l'État, de la gestion des garanties publiques à l'exportation, actuellement assurée par Coface, permettra notamment un accès facilité des PME aux financements export.

Bercy Financements export

© *Ministères (SG – A. Salesse)*

La conférence « Bercy Financements Export » s'est tenue le 17 mars 2015 à Bercy avec les participations du ministre des Finances et des Comptes Publics, du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et du secrétaire d'État en charge du Commerce Extérieur.

Ce nouvel événement à destination des professionnels des financements export, en particulier les exportateurs, les banques et les assureurs-crédits a été l'occasion de leur présenter les nouveaux dispositifs du soutien financier à l'export, les enjeux majeurs et les grandes tendances des financements export, ainsi que les nouvelles politiques d'assurance-crédit et d'aide-projet pour 2015.

Contribuer à mettre en valeur l'offre française à l'international : le label French tech

Dans la continuité des initiatives lancées en 2012, la DG Trésor est pleinement engagée, en lien avec ses partenaires (en premier lieu, la direction générale des entreprises et Business France), pour structurer et renforcer la visibilité de l'offre française sur les marchés étrangers.

La DG Trésor, avec l'Agence du numérique, est par exemple pleinement engagée dans le portage de l'initiative French Tech. L'objectif est de cristalliser en France (au niveau de métropoles) mais aussi à l'international des écosystèmes, en connectant des universités, des entreprises, des start-up et des PME ensemble.

En 2015 et début 2016, la DG Trésor a été motrice avec l'Agence du numérique dans l'émergence et la labélisation de 10 French Tech Hubs. Au niveau international, cette initiative de labellisation de communautés (« hub » ou plateforme) vise à faciliter la pénétration de marchés pour les entreprises innovantes françaises et valoriser l'attractivité économique du territoire national. Cette marque collective portée par l'État doit donner aux start-up françaises la taille critique suffisante pour être pris en considération à l'échelle mondiale.

Outre San Francisco et Boston, lancés à titre expérimental par le Président de la République en 2014, trois « French Tech Hubs » ont été labellisés en 2015, à l'occasion des déplacements du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique : New York (25 juin), Israël (7 septembre) et Tokyo (6 octobre). Sept nouveaux hubs ont été labellisés le 29 janvier 2016 : Abidjan, Barcelone, Le Cap, Hong Kong, Londres, Montréal et Moscou.

L'innovation : fer de lance des actions de coopération économique

En janvier 2015, au Consumer Electronic Show de Las Vegas (États-Unis), l'un des principaux événements mondiaux dédiés à l'innovation technologique en électronique grand public, le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique est venu soutenir les nombreuses entreprises françaises présentes et promouvoir le label French Tech.

L'innovation a également été l'un des principaux thèmes du Dialogue économique et commercial bilatéral France/États-Unis. La deuxième session de cet événement a été organisée à Paris en novembre, et a permis d'échanger notamment sur les volets de la relation liés à l'innovation (numérique et industries du futur, en particulier).

Avec Israël, les investissements français dans les secteurs à forte valeur ajoutée technologique se multiplient, contribuant à multiplier par trois depuis 2006 le stock d'IDE français total dans le pays, pour atteindre 2,27 Md€. L'action de la DG Trésor a accompagné cette dynamique. La visite d'Emmanuel Macron en septembre 2015 a été l'occasion d'approfondir cette dynamique.

Avec le Japon, la coopération dans le secteur de l'innovation est très avancée. La visite du Premier ministre à Tokyo en octobre 2015 a ainsi tout naturellement été placée sous le signe de l'innovation et le ministre de l'Economie a ainsi pu lancer à ses côtés l'Année de l'Innovation franco-japonaise, qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2016, et le French Tech Hub de Tokyo.

Avec la Corée du Sud, l'innovation a aussi été un thème d'échange essentiel. Le Président de la République et le ministre des Finances et des Comptes publics, Michel Sapin, se sont rendus en visite officielle à Séoul en novembre 2015. Le vice-ministre de l'Économie coréen était par ailleurs fin novembre à Paris à l'occasion de la deuxième édition du Forum franco-coréen des industries innovantes, ouvert par Emmanuel Macron. Ce Forum a permis à de nombreuses entreprises, dont des PME, de présenter leur savoir-faire dans des domaines très pointus tels que les véhicules autonomes ou les nanotechnologies.

Renforcer la compétitivité de l'offre française en structurant les filières

Parmi les secteurs portés en 2015 par la DG Trésor à l'international, on peut citer quelques exemples.

Numérique

Dans le secteur numérique, le renforcement des positions des entreprises françaises sur les marchés africains constituent un autre axe d'effort. Après l'Alliance franco-tunisienne créée en 2013, et qui donne ses premiers résultats en Afrique subsaharienne, mais aussi dans le monde arabophone, le déplacement d'Axelle Lemaire en Côte d'Ivoire en septembre 2015 a permis de lancer la préfiguration d'une Alliance franco-ivoirienne pour le numérique (AFIN).

Santé

Dans le secteur de la santé, dans le cadre du comité stratégique de filière, le déploiement de clubs « santé » à l'export se poursuit. Ces clubs contribuent à la structuration de l'offre française dans un cadre informel au niveau local et permettent à nos entreprises de mieux pénétrer les marchés ciblés. 5 clubs ont ainsi été mis en place en 2013 et 2014. La dynamique a été jugée suffisamment positive pour décider au printemps 2015, lors de la réunion plénière du comité devant le ministre de l'économie, de l'industrie, et du numérique d'en créer de nouveaux d'ici 2018. 3 nouveaux clubs ont ainsi été installés en 2015 : Turquie, Mexique et Corée.

Energies renouvelables

Concernant les énergies renouvelables, la DG Trésor copilote le volet institutionnel de l'action export du plan industriel Énergies renouvelables, intégré au comité de filière éco-industries. Dans le contexte de la préparation de la COP21, la DG Trésor et la DGE ont ainsi conduit en 2015 une étude sur les potentiels à l'export des différentes filières renouvelables, en s'appuyant sur l'expertise des services économiques à l'étranger. En lien avec le Syndicat des Energies Renouvelables, maître d'œuvre de l'action export, et avec le fédérateur du commerce extérieur nommé par le ministre des affaires étrangères et du développement international, la DG Trésor identifie les moyens d'accentuer la visibilité de l'offre française. Dans ce cadre un appel à projet « Appui institutionnel à la concrétisation de projets EnR export matures » a été lancé. Les premiers clubs export consacrés aux EnR devraient également voir le jour en 2016, en Afrique de l'Est et aux Emirats Arabes Unis.

Smart cities

Deux démonstrateurs 3D de ville durable ont également été livrés pour promouvoir l'offre française à l'international, sur financement FASEP (2 M€ par projet). Ils concrétisent l'aboutissement d'un appel à projets lancé en juillet 2013 pour constituer une vitrine du savoir-faire français en matière de ville durable et promouvoir le savoir-faire français en matière de 3D. Les deux groupements d'entreprises retenus sont conduits d'une part par Eiffage/Egis/GDF SUEZ pour un projet relatif à Astana au Kazakhstan (Astainable) et d'autre part par Artélia/Véolia pour un projet relatif à Santiago du Chili d'autre part (Santiago Des3ado). Ces outils ont d'ores et déjà pu servir de support très appréciés de présentation à des décideurs en matière de planification urbaine, par exemple lors du déplacement de Matthias Fekl au Maroc ou au Brésil.

Manifestations sportives

Dans un contexte porteur, marqué par des montants importants consacrés au niveau mondial aux grands événements sportifs (environ 45 Md€ par an), la DG Trésor, en lien avec la DGE et la direction des sports, a conduit les travaux de préfiguration d'une filière consacrée aux équipements et aux événements sportifs. Cette filière a été inaugurée le 24 avril par le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur,

de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et le secrétaire d'État aux sports. Ces travaux, qui ont réuni plus de 100 acteurs, a débouché le 23 mars 2016 sur un contrat de filière articulé autour de 4 axes de travail : renforcer les coopérations entre acteurs, renouveler l'écosystème du financement des équipements sportifs, promouvoir l'innovation au sein de la filière, aider à la structuration de l'offre française à l'international.

Agroalimentaire

En 2015, la DG Trésor a intensifié son soutien au secteur agroalimentaire, en réponse à la crise du secteur.

Pour structurer l'offre française, des Clubs agroalimentaires export (Algérie, Brésil, Corée, États-Unis, Italie, Japon, Maroc, Pologne) ont été progressivement mis en place. Ils visent à valoriser des stratégies collectives interprofessionnelles ou interentreprises.

Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus large d'actions individualisées d'accompagnement de Business France des PME/ETI à fort potentiel export et de rationalisation du dispositif de soutien à l'internationalisation des entreprises agroalimentaires. Afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité du dispositif d'appui à l'internationalisation du secteur agroalimentaire financé sur fonds publics et simplifier l'offre proposée aux entreprises du secteur, il a été décidé au niveau interministériel de transférer progressivement les activités BtoB et salons de la Sopexa vers un opérateur unique, Business France. Le transfert des mini-expositions est effectif depuis le 1er janvier 2016 ; celui de l'organisation des pavillons France sur les grands salons internationaux interviendra en 2017.

Plan de soutien à l'élevage français

© Ministère de l'Agriculture, Pascal Xicluna

La DG Trésor s'est mobilisée pour apporter des réponses rapides à la crise traversée par les filières bovine, porcine et laitière notamment sur le volet international. Le Premier ministre a présenté, en juillet 2015, un Plan de soutien d'urgence à l'élevage français. Quatre des vingt mesures présentées visaient la compétitivité et la reconquête des marchés à l'international (assouplissement des conditions d'utilisation du dispositif d'assurance-crédit publique de court terme dédié aux exportations vers la Grèce, mobilisation de l'État pour lever des barrières non tarifaires en pays tiers, dotation publique de 10 M€ pour valoriser l'origine France dans les pays tiers et mise en place d'une plateforme pour répondre de manière collective à des offres commerciales sur des volumes importants).

Création de Business France : favoriser le développement des exportations et la création d'emplois en France

Le 1er janvier 2015 a vu la création de Business France. Issue de la fusion entre Ubifrance (agence française pour le développement international des entreprises) et l'AFII (agence française pour les investissements internationaux), la nouvelle structure, présente dans 70 pays (85 bureaux), a pour mission de favoriser le développement à l'international des entreprises françaises (notamment PME et ETI), de promouvoir l'attractivité du territoire national et les exportations françaises, et de contribuer à la promotion de l'image économique de la France.

Le 11 mars 2015, Business France a signé des conventions avec la structure représentative des chambres de commerce à l'étranger (CCI France International) et celle en charge de la partie internationale des chambres de commerce en France (CCI International) ainsi qu'avec le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur (CNCCEF). Ces conventions doivent permettre de simplifier le dispositif d'ensemble en matière d'internationalisation des entreprises et de clarifier le rôle de chacun.

Le 6 octobre 2015, les ministres de tutelle (Économie, Affaires Étrangères et Aménagement du Territoire) ont signé en octobre 2015 le Contrat d'objectifs et de performance (COP 2015-2017) avec Business France. Les objectifs ambitieux fixés à l'agence mettent l'accent sur l'accompagnement des PME à fort potentiel et des ETI à l'international, ainsi que sur la création d'emplois en France et la promotion de l'attractivité économique de la France. L'agence s'est par ailleurs vu assigner l'objectif ambitieux de 10 000 VIE en poste fin 2017.

Business France, en collaboration avec la DG Trésor et le Commissariat général à l'égalité des territoires, publie chaque année un « Tableau de bord de l'attractivité de la France ».

Réussir à l'export avec le soutien des instruments de financement public

La DG Trésor accompagne activement les entreprises des secteurs aéronautique, militaire et naval, importants contributeurs d'emplois en France.

Dans le secteur naval, STX France a signé en 2015 avec Celebrity Cruises, filiale haut de gamme de l'armateur américain Royal Caribbean Cruises Ltd, des contrats pour 2 navires de croisière. Ces navires, dont le financement a fait l'objet d'un soutien constant de la DG Trésor et de Coface, seront réalisés à Saint-Nazaire. Leur construction devrait représenter 11 millions d'heures de travail pour les chantiers de Saint-Nazaire et leurs sous-traitants d'ici aux livraisons, prévues en 2018 et 2020.

Dans le secteur spatial, la DG Trésor et Coface ont soutenu Thales Alenia Space et Arianespace dans la compétition pour le futur satellite de télécommunication bangladais. Le marché a été remporté par ces deux industriels pour un montant de plusieurs centaines de millions d'euros.

Sur le secteur aéronautique, les nouvelles décisions de prise en garantie s'élèvent à 1,9 Md$ (dont 1,4 Md$ pour Airbus). On notera en 2015 l'arrivée de nouveaux clients : les loueurs opérationnels chinois CDB Leasing et ICBC pour 17 avions de la gamme A320. Par ailleurs, une aide importante a été apportée aux avions long-courriers (17 prises en garantie), et plus spécifiquement sur le programme A380, avec le soutien sur des livraisons à Ethiad (un A380), à Asiana (un A380) et à Emirates (quatre A380). Ces derniers ont fait l'objet d'un financement par émission obligataire sous forme de sukuk (financement obligataire islamique), une première pour les agences de crédit-export européennes.

Dans le domaine de la sécurité, la DG Trésor a accompagné le spectaculaire essor des exportations françaises. Plus de 12,5 Md€ de commandes ont été garanties par Coface pour le compte de l'État, Les commandes françaises à l'export dans ce secteur ont atteint 16 Md€ en 2015 contre 8 Md€ en 2014. Les deux premiers succès à l'export du Rafale, en Egypte et au Qatar, ont ainsi bénéficié du soutien de Coface et de la DG Trésor, notamment via l'assurance-crédit publique accordée aux contrats.

La DG Trésor s'est aussi mobilisée en faveur d'autres secteurs et d'entreprises plus petites (PME, ETI), quelques exemples :

Les outils d'aide-projet qui mobilisent 194 M€ de prêts et 15 M€ de dons gérés par la DG Trésor ont permis de procéder à la signature de nombreux contrats impliquant des entreprises ayant de la valeur ajoutée en France. À noter, en particulier, le financement de 16 rames doubles supplémentaires pour l'extension du réseau de tramway de Casablanca et la réhabilitation du système de traitement d'eau potable de Las Pavas et de son réseau d'adduction. La plupart de ces contrats ont bénéficié directement ou indirectement à des PME ou ETI. L'action de développement s'est également matérialisée par la mise en place de deux lignes de financement pour l'achat de biens et services français au bénéfice des Territoires palestiniens (5 M€ de dons) et du Maroc (25 M€ de prêts bonifiés réservés aux PME).

Les garanties publiques délivrées par Coface pour le compte de l'État ont permis à nos entreprises de remporter 127 contrats sur 2015 pour un montant total de plus de 19 Md€. En dehors des secteurs aérospatial, militaire et naval, ces garanties ont pu bénéficier à des PME et ETI comme l'entreprise Fives qui a remporté un contrat de 39 M€ sur la Russie pour la construction d'une usine d'anodes, ou encore au Mexique pour la fourniture clé en main d'une ligne de production complémentaire d'une usine de ciment (165 M€). Les grands groupes ont également été accompagnés : Bouygues a par exemple conclu un contrat de 157 M€ pour des lignes électriques et des postes de transformation au Cameroun. Ce soutien public touche tous les continents. En Asie, Degremont a signé un contrat au Sri Lanka pour la distribution d'eau potable (168 M€). L'entreprise Morpho a obtenu un contrat sur l'Ethiopie pour la mise en place opérationnelle et logistique d'un système national de cartes d'identités (18 M€), et l'entreprise Sogea construit un barrage au Kenya (169 M€). En Amérique, Poma a remporté pour 18,5 M€ un contrat de construction de câbles téléphériques en Colombie. Primetals fournira une ligne de galvanisation en Turquie (84 M€).

Création de l'agence Expertise France : promouvoir l'expertise technique française

EXPERTISE FRANCE

Le soutien aux exportateurs français se traduit également par la promotion de l'expertise technique française. À ce titre, la visibilité du dispositif a été améliorée par la création d'Expertise France, nouvelle agence française d'expertise technique internationale.

L'agence est issue de la fusion au 1er janvier 2015 de l'agence de coopération technique internationale de Bercy (ADETEF) avec cinq autres opérateurs publics de coopération technique internationale : FEI, GIP Esther, GIP Inter, GIP SPSI et ADECRI.

Placé sous la tutelle des ministres de l'Économie, des Finances et des Affaires Étrangères, cet opérateur contribue à accroître la capacité d'influence de la France auprès des décideurs étrangers.

© Ministères (SG – DH Simon)

La DG Trésor, une organisation en mouvement

4

Dix ans après sa création, en 2004, la DG Trésor a relevé le défi de devenir le « grand service de politique économique de l'État » voulu par les Ministres. En s'appuyant sur les talents des femmes et des hommes qui la composent, elle s'adapte aux nouveaux enjeux de l'économie française et offre aux Ministres des analyses économiques de qualité et des propositions innovantes en matière de réforme et de conduite des politiques publiques.

La DG Trésor est donc une organisation en mouvement. En 2015, cette capacité à se remettre en question et à s'adapter aux évolutions économiques et sociales s'est illustrée dans trois domaines : l'agilité de l'organisation collective de la direction, son ouverture vers l'extérieur grâce à ses actions de communication et sa politique des ressources humaines.

Un bilan de son évolution au cours de ces 10 dernières années a été réalisé. Il a mis en exergue la dynamique de modernisation et d'adaptabilité de la DG Trésor à son environnement, une marque de fabrique aujourd'hui pleinement inscrite dans l'ADN de l'organisation. Cette agilité s'est traduite par plusieurs réalisations impactant la gouvernance de la DG, le pilotage stratégique des réseaux régional et international ou encore la modernisation de ses modes de travail. La qualité d'une organisation se mesure aussi à sa politique de ressources humaines, qui, en 2015, a fait une large place à l'innovation. En témoignent les progrès réalisés pour toujours mieux prendre en compte les enjeux managériaux et les actions accomplies en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle.

Une organisation collective placée sous le signe de l'agilité

La mission d'information de la direction générale

L'innovation et le progrès au cœur de la politique RH

Évolutions en matière de gouvernance et d'organisation

© *Fotolia*

Suite aux changements à la tête de la direction à la rentrée 2015, le modèle de gouvernance de la DG Trésor a évolué, en accord avec les Ministres, vers plus d'ouverture et de transversalité. Cela s'est traduit par la refonte du binôme formé par le directeur général et le directeur général adjoint, désormais polyvalent et pilotant l'ensemble du champ d'activité, y compris la fonction de directeur des relations internationales. Ce nouveau dispositif renforce la capacité de projection à l'extérieur de la DG et sa lisibilité pour les équipes.

Depuis septembre 2015, la fonction de coordination interne et de représentation à l'extérieur assurée par le chef économiste est désormais exercée à temps plein. Outre sa participation aux instances de politique économique, le chef économiste supervise dorénavant les travaux des services en matière économique et sociale. Il a également pour mission d'animer la dynamique de rayonnement extérieur de la direction (« outreach »).

Enfin, dans le but de renforcer la transversalité dans la gouvernance de la direction, les chefs de service économiques, déjà associés aux comités exécutifs du réseau, participent désormais au comité de direction hebdomadaire. Leur éclairage sur les questions internationales est un atout très précieux pour la DG.

Au-delà du modèle de gouvernance, l'organisation interne de la direction aussi a su évoluer au cours de l'année 2015 et au début de l'année 2016 :

- la responsabilité de la politique publique consacrée à l'économie sociale et solidaire (ESS) relève désormais de la direction générale du Trésor avec, d'une part, la création d'un poste de délégué interministériel à l'économie sociale et solidaire rattaché au directeur général du Trésor, et d'autre part, l'instauration auprès du chef du service du financement de l'économie d'un pôle dédié aux problématiques de financement des entreprises de l'ESS et de l'investissement à impact ;
- par ailleurs, le renforcement de la capacité d'action en matière de lutte contre le financement du terrorisme s'est traduit par une réorganisation de la sous-direction de la politique commerciale et de l'investissement (Multicom) au sein du service des affaires multilatérales et du développement. Cette nouvelle organisation prend également acte de la place prise par les questions d'investissement étranger en France (IEF) et elle reflète les nouveaux enjeux en matière de politique commerciale ;
- enfin, la Mission d'appui au financement des infrastructures, dite Fin Infra, rattachée au directeur général du Trésor, a remplacé la Mission d'appui aux partenariats public-privé, afin de renforcer l'expertise de l'État et des acteurs publics en matière de financement de projets d'investissements publics complexes.

Approfondissement du pilotage stratégique des réseaux de la DG Trésor

Atelier de réflexion
© Ministères (SG – P. Vedrune)

La DG Trésor s'est dotée, en août 2013, d'un plan stratégique pour les services économiques. Ce plan fixe pour son réseau international des orientations ambitieuses au service des priorités gouvernementales que sont l'internationalisation de l'économie française et l'attractivité du territoire.

Adopté pour une durée de 5 ans, sa mise en œuvre de ce plan s'est poursuivie en 2015 et début 2016. En 2015, un bilan à mi-parcours qui reprend les trois axes prioritaires a été réalisé.

AXE 1
Mettre en place un pilotage stratégique et opérationnel, visant à inscrire l'activité des services économiques au service des Ministres

Les instances de gouvernance du réseau des services économiques, le comité stratégique et le comité exécutif ont atteint leur rythme de croisière.

La réunion annuelle du comité stratégique du réseau des services économiques

Depuis janvier 2014, la DG Trésor réunit annuellement autour de son directeur général, l'ensemble des partenaires de son réseau international, à la fois ministères, opérateurs et représentants du secteur privé. L'objectif de ces comités stratégiques est de déterminer en commun les principaux axes de travail pour l'année à venir.

Le troisième de ces comités stratégiques, qui s'est tenu en mars 2016, a ainsi fait le bilan de l'implication des services économiques dans les sept thèmes de travail prioritaires qui leur avaient été attribués en 2015. Ces thèmes sont : les répercussions de la politique monétaire américaine, les effets de la baisse du prix des matières premières, le financement des grands projets d'infrastructures, la place de la France dans les chaînes de valeur mondiales, le lien entre RSE et compétitivité en Afrique, la promotion des indications géographiques et les forces et faiblesses à l'export de notre offre en matière d'énergies renouvelables.

Ce troisième comité stratégique du réseau a aussi fixé quatre nouveaux thèmes prioritaires en 2016 pour lesquels les services économiques, en lien avec les partenaires de la DG Trésor, contribueront à des orientations utiles tant aux pouvoirs publics qu'aux entreprises : le suivi de la COP21, la dimension internationale de l'économie sociale et solidaire, la lutte contre le financement du terrorisme et la stratégie d'influence économique chinoise.

Le comité exécutif des services économiques

Ce comité s'est réuni six fois en 2015. Il associe services de l'administration centrale et chefs de service économique et assure le suivi opérationnel du plan stratégique du réseau.

En complément de ce pilotage interne, un exercice prospectif de cartographie horizon dix ans du réseau des services économiques a été mené sur fin 2015 et début 2016 dans le cadre du comité permanent des réseaux de l'État à l'étranger (CORINTE). L'objectif de cet exercice est d'analyser l'adéquation géographique de la présence de l'État français à l'étranger aux zones prioritaires pour le pays, et notamment pour les entreprises. Chacune des réunions géographiques menées dans ce cadre a été l'occasion, pour chacun des ministères concernés, d'échanger sur l'évolution de ses missions et de ses priorités, afin d'établir une cartographie prospective cible en matière d'implantations et d'effectifs.

AXE 2

Doter les chefs de service économique des relais et leviers nécessaires au bon accomplissement de leurs missions

Plusieurs conventions ont été signées avec nos partenaires fin 2015 et début 2016 pour renforcer le rôle de coordinateur des acteurs économiques locaux dévolus aux chefs de service économique dans leur pays de résidence.

La DG Trésor et Business France se sont accordés sur un mode opératoire « attractivité » afin d'accompagner efficacement les projets d'investisseurs étrangers en France, y compris en cas de présence ou d'absence sur le terrain d'équipes de Business France dédiées à l'attractivité.

Les chefs de service économiques ont décliné au niveau local les deux conventions signées par Business France avec d'une part les Conseillers du commerce extérieur et d'autre part le Medef International.

Par ailleurs, un protocole d'accord a été signé en septembre 2015 entre la DG Trésor, Business France et Medef International. Il améliore la circulation de l'information à destination des entreprises françaises en matière de projets financés par les institutions financières internationales.

Enfin, une convention tripartite a été signée en février 2016 entre le MAEDI, la DG Trésor et Business France. l'objectif de cet texte est d'établir les principes de coopération entre les bureaux à l'étranger de Business France et ceux de ses ministères de tutelle, avec la prise en compte du rôle dévolu aux chefs de service économique d'animateurs des activités économiques, financières et commerciales de l'ambassade et de coordinateurs des acteurs économiques locaux de soutien aux entreprises françaises et de promotion de l'image de la France.

AXE 3

Moderniser les politiques de ressources humaines pour renforcer la présence à l'étranger de véritables professionnels, en valorisant les parcours variés

Le chantier de gestion prévisionnelle des effectifs à horizon 2024, lancé en 2014, a abouti, avec l'accord des Ministres, à la décision de réalimenter le corps des attachés économiques par l'ouverture de concours internes. Les épreuves écrites du premier d'entre eux, organisé au titre de l'année 2016, se sont déroulées en septembre 2015.

La DG Trésor a également renforcé les compétences linguistiques de ses agents dans le réseau avec de nouveaux plans de formation et des évaluations systématiques.

Focus sur le pilotage du réseau des conseillers internationaux de la DG Trésor en région

Le processus de réformes territoriales a connu une évolution majeure en 2015 : le statut des métropoles a été réformé et la carte des régions de France métropolitaine a été redécoupée, enfin la loi NOTRe prévoit un rôle renforcé de la région en matière de développement économique.

La DG Trésor a anticipé ces réformes pour mieux accompagner les compétences nouvelles des régions et la nouvelle carte des territoires. Dans un contexte budgétaire contraint qui pèse sur tous les réseaux de l'État et impose au quotidien l'optimisation de nos ressources opérationnelles, le réseau de la DG Trésor en région accompagne la nouvelle cartographie des régions tout en maintenant autant que possible un échelon de proximité.

Pour répondre à ces enjeux, une feuille de route a été élaborée pour les conseillers internationaux de la DG Trésor en DIRECCTE, qui s'insère dans le dispositif plus large de la directive nationale d'orientation des DIRECCTE.

Modernisation des modes de travail

© *Fotolia*

Une organisation en mouvement est capable de réinterroger ses processus de travail et de moderniser son fonctionnement collectif, avec en toile de fond l'idée d'améliorer la performance du service rendu aux Ministres.

Pour ce faire en 2015, la DG Trésor a notamment travaillé à la création de nouveaux outils numériques et à la modernisation de ses applications existantes. Afin de tirer profit au maximum du gisement de productivité que procure le digital, la DG Trésor a initié en 2015 un chantier important relatif à la dématérialisation des processus de production et de validation des notes, rédigées quotidiennement pour les Ministres (plus de 3000 notes Ministres par an). Ce projet a pour but de réduire le temps consacré par les équipes du Trésor au traitement des courriels et à la formalisation des circuits de validation des productions, ce qui contribue à optimiser le processus de décision sur les dossiers traités par le directeur général. Le projet vise enfin à favoriser les modes de travail collaboratifs et donc faciliter la transversalité entre les services pour enrichir la qualité de ses productions écrites.

En outre, une nouvelle base de contacts, commune à l'Agence des participations de l'État et au Trésor, devrait voir le jour en 2016 et a fait l'objet de préparations intenses en 2015. Elle visera à un plus grand partage de l'information entre centrale et réseau, facilitant le travail collaboratif, et à une meilleure structuration de l'action du réseau en matière de soutien aux entreprises.

Enfin, le système de suivi de la transposition des lois et des directives au sein de la DG, mis en place à la fin de l'année 2014, a été pérennisé et a permis, par exemple, des progrès significatifs s'agissant du taux d'application des lois, passant de 55 % au 1er janvier 2015 à 93 % au 31 décembre 2015.

Une organisation collective placée sous le signe de l'agilité

La mission d'information de la direction générale

L'innovation et le progrès au cœur de la politique RH

Publications

LETTRE

n° 153
Septembre 2015

TRÉSOR-ÉCO

La situation économique mondiale à l'été 2015 : l'activité mondiale ralentirait en 2015, dans le sillage des économies émergentes

La valorisation ainsi que la présentation des réformes et de la stratégie de politique économique font l'objet d'un important travail de la part de la DG Trésor.

À cet effet, elle met à la disposition du grand public une part importante de ses productions afin d'enrichir le débat de son expertise.

Depuis 2011, un pôle de publications économiques gère plusieurs titres.

Les Lettres **Trésor-Éco** visent à apporter un éclairage économique synthétique sur des sujets d'actualité. Ces documents de synthèse, élaborés par des agents de la direction au rythme moyen d'un à deux numéros par mois sont diffusés à plus de 6 000 abonnés. La qualité et la pertinence des analyses présentées en font un outil de travail fort apprécié, tant en interne, qu'en externe (journalistes, enseignants, chercheurs…).

Les Trésor-Éco font l'objet d'une traduction systématique en anglais (Tresor Economics) et sont par ailleurs disponibles en téléchargement sur internet.

Les cahiers « **documents de travail de la DG Trésor** » présentent des études ou des travaux de recherche effectués au sein du Trésor. Ces documents sont en général plus techniques que les Lettres. L'objet de leur diffusion est de susciter le débat et d'appeler un retour de la part des lecteurs.

La revue **Économie et Prévision**. Cette revue scientifique d'économie – hébergée par la direction générale du Trésor – diffuse des articles dont les auteurs, issus d'horizons très divers, sont spécialistes de méthodes quantitatives de l'économie appliquée. Les auteurs des articles publiés dans cette revue sont seuls responsables du contenu de la publication, qui n'engage pas la direction générale du Trésor.

La DG Trésor diffuse d'autres documents, par exemple des études et rapports de l'unité d'évaluation du SAMD (service des affaires multilatérales et du développement).

Avec les services économiques à l'étranger, elle diffuse en partenariat avec le MAEDI, depuis 2015, **Objectif Afrique**, une lettre d'information économique hebdomadaire.

Elle édite enfin des revues d'informations générales spécifiques telles la revue **Propriété intellectuelle et lutte anti-contrefaçon**.

Numéros des Trésor-Éco parus en 2015

Toutes les publications de la DG Trésor sont disponibles en ligne sur son site : www.tresor.economie.gouv.fr/publications-periodiques

- N° 159 : « Les TPE françaises et leur accès au financement », par Céline Bazard (Décembre)
- N° 158 : « La spécialisation industrielle de sept grands pays avancés : quelle évolution depuis les années 1990 ? », par Hela Mrabet (Novembre)
- N° 157 : « Les conséquences de la baisse du prix du pétrole dans les principales économies émergentes », par Marie Albert, Thomas Gillet (Novembre)
- N° 156 : « Pourquoi et comment approfondir aujourd'hui le marché intérieur européen », par Yves-Emmanuel Bara, Brendan Garrec, Anne Jaubertie, Sandro Martin, Arthur Sode (Octobre)
- N° 155 : « Rééquilibrage et croissance potentielle en Chine », par Marie Albert, Cristina Jude, Cyril Rebillard (Octobre)
- N° 154 : « Une approche économique de la réforme territoriale », par Sandro Martin, Arthur Souletie, Sébastien Turban (Octobre)
- N° 153 : « La situation économique mondiale à l'été 2015 : l'activité mondiale ralentirait en 2015, dans le sillage des économies émergentes », par Laetitia François, Boris Guannel, Thomas Gillet, Julien Lecumberry, Ysaline Padieu, Alexandre Tavin (Septembre)
- N° 152 : « L'exercice européen de projection des dépenses de retraites : à l'horizon 2060, leur poids dans le PIB reculerait fortement en France », par Julia Cuvilliez, Geoffrey Lefebvre, Pierre Lissot, Yves Dubois, Malik Koubi (Août)
- N° 151 : « Comment traduire les climats des affaires en termes de croissance ? », par Tanguy Rioust de Largentaye, Dorian Roucher (Août)
- N° 150 : « Sanctions économiques : quelles leçons à la lumière des expériences passées et récentes ? », par Christian Gianella, Magali Césana, Audrey Cézard-Assouad, Vincent Le Biez, Olivier Salvador, Gauthier Schweitzer, Carole Vachet (Juillet)
- N° 149 : « La démographie de taille à bouleverser le modèle économique allemand ? », par Laure Baquero, Florence Gomez, Laurence Rambert, Nicolas Studer (Juillet)
- N° 148 : « La taxe sur la valeur ajoutée dans l'Union européenne », par Jean-Alain Andrivon (Mai)
- N° 147 : « Inégalités, pauvreté et mobilité sociale aux États-Unis : un enjeu économique et social d'envergure », par Boris Guannel, Emmanuelle Masson, Werner Perdrizet (Mai)
- N° 146 : « Le productivity puzzle au Royaume-Uni », par Emmanuel Bétry, Marion Chich, Pauline Ennouchy, Marie-Emmanuelle Faure, Lisa Gaudy (Avril)
- N° 145 : « Quel avenir pour le dispositif de prise en charge des affections de longue durée (ALD) ? », par Daniel Caby, Alexis Eidelman (Avril)
- N° 144 : « La situation économique mondiale au printemps 2015 : l'activité mondiale accélère, portée par les pays avancés », par Marie Albert, Flore Bouvard, Guillaume Cléaud, Thomas Gillet (Avril)
- N° 143 : « Quelle mobilité du travail pour l'Europe ? », par Yves-Emmanuel Bara, Maxence Brischoux, Arthur Sode (Février)
- N° 142 : « Enfants, politique familiale et fiscalité : les transferts du système socio-fiscal aux familles en 2014 », par Denis Boisnault, Anne Fichen (Janvier)
- N° 141 : « Temps partiel et partage du travail : une comparaison France / Allemagne », par Nicolas Costes, Laurence Rambert, Emmanuel Saillard (Janvier)

Événements et conférences

Entretiens du Trésor
© Ministères (SG – P. Ricard)

Au service des sujets qu'elle traite, la DG Trésor organise régulièrement des événements à destination de publics variés.

À destination du **grand public**, la direction organise les **Entretiens du Trésor**. Cette conférence porte sur des thèmes d'actualité et permet des débats de fond où interviennent des de personnalités de haut niveau – ministres, chefs de grandes entreprises, experts...

En 2015, la 5e édition des Entretiens avait pour sujet « quelles politiques publiques pour quelles inégalités au 21e siècle ? », sous le haut patronage et avec la participation d'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et de Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du Budget, auprès du ministre des Finances et des Comptes publics, du directeur général et de la directrice générale adjointe du Trésor.

Les débats sont disponibles sur le site Internet www.tresor.economie.gouv.fr.

À destination des professionnels de l'économie et du droit, elle organise des séminaires économiques réguliers.

Le séminaire Fourgeaud : créé au début des années 1970 au sein de la direction de la Prévision par Claude Fourgeaud, ce séminaire généraliste se veut le lieu de rencontre de tous ceux qui participent au progrès de l'économie quantitative. Il réunit des membres de l'administration économique, des universitaires, des économistes de banques ou d'entreprises, des représentants d'institutions économiques et financières internationales, etc. Il a pour ambition de favoriser la réflexion sur les grandes questions économiques, notamment de politique économique, ainsi que de faire progresser les méthodes permettant d'analyser ces questions. Les thèmes abordés recouvrent l'ensemble des domaines d'intervention de la direction générale du Trésor et font l'objet d'exposés présentés tant par ses membres que par des spécialistes extérieurs.

En 2015, des sujets très variés ont été traités dans cette enceinte : 4 février 2015 - Le système de retraites français ; 11 mars 2015 - Dépenses de santé et politiques de prévention ; 8 avril 2015 - Enquêtes de conjoncture, Google Trends et prévision conjoncturelle ; 20 mai 2015 – Optimisation fiscale et mondialisation ; 10 juin 2015 – Facteurs des performances commerciales françaises ; 8 juillet 2015 – L'investissement productif ; 6 octobre 2015 – Évolution de la compétitivité à l'exportation de la France : comparaison avec l'Allemagne et d'autres pays industrialisés ; 18 novembre 2015 – Optimisation fiscale et mondialisation.

En décembre 2015, en lieu et place d'un séminaire Fourgeaud, s'est tenue la première conférence « **Évaluation des politiques économiques** » (EPP) organisée par l'Association française de science économique (AFSE) et la direction générale du Trésor.

Le séminaire **Politiques de l'emploi**. Ce séminaire a pour objectif de permettre la confrontation de points de vue entre acteurs intéressés à la réflexion sur les politiques de l'emploi, universitaires comme praticiens. Il est supervisé par un comité de pilotage, co-présidé par Jean-Luc Tavernier (économiste) et Jacques Barthélémy (juriste), réunissant une quinzaine de personnalités : institutionnels, scientifiques et praticiens de renommée internationale.

Cette conférence, à vocation annuelle, a pour objectif de rassembler des contributions sur l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques, françaises aussi bien qu'étrangères, afin de contribuer à l'identification des politiques efficaces, d'offrir des éléments de comparaison internationale et de discuter des méthodes les plus récentes.

Les séminaires Nasse. Organisés avec l'Autorité de la concurrence, ils rassemblent un économiste et un juriste sur un sujet relatif à la concurrence. Philippe Nasse fut notamment directeur de la Prévision au ministère de l'Économie et Vice-président du Conseil de la concurrence.

En 2015, ils ont eu pour thèmes : Concurrence et innovation (19 janvier 2015), Analyse concurrentielle des marchés locaux (20 mai 2015) et les infractions par objet (30 septembre 2015).

Afin de resserrer les liens avec le **monde économique et celui des entreprises**, la DG a organisé pour la 1ère fois en 2015, **Bercy Financements Export**. Ce nouvel événement a été conçu à destination des professionnels des financements export (exportateurs, banques, assureurs-crédits…). Au travers de tables rondes, de témoignages d'exportateurs et de grands acteurs publics et privés des financements exports, les nouveaux dispositifs du soutien financier à l'export, les enjeux majeurs et les grandes tendances des financements export, ainsi que la nouvelle politique d'assurance-crédit pour 2015 ont été présentés et explicités.

Organisée conjointement avec la direction générale des entreprises, la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la **Conférence « Trésorerie des entreprises »** a ciblé un sujet de préoccupation récurent des entreprises le 27 mars 2015.

Conférences à thème et conférences internationales

La DG Trésor a également organisé d'autres manifestations en 2015.

Le **6 février 2015 a eu lieu le forum franco-africain pour une croissance partagée**. Co-organisé par le ministère des Finances et des Comptes Publics, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et le MEDEF International, le forum s'est inscrit dans la continuité de la Conférence économique pour un nouveau partenariat entre l'Afrique et la France du 4 décembre 2013 à Bercy. Autour de Laurent Fabius, Michel Sapin et Emmanuel Macron, plusieurs chefs d'États et ministres, chefs d'entreprises africains et français (entreprises cotées, grandes entreprises, ETI, PME, TPE…) ont été réunis pour échanger sur des thématiques aussi décisives que les Jeunes au cœur de la croissance, les innovations financières, l'innovation et le développement urbain performant.

L'édition 2015 du **Forum économique international sur l'Amérique latine et les Caraïbes** s'est déroulée le 5 juin 2015 à Bercy, à l'issue de la Semaine de l'Amérique latine organisée par la présidence de la République. Cette 7e édition a été centrée sur le secteur privé et son appropriation des enjeux environnementaux, au service d'une croissance durable.

Le Forum, organisé chaque année par la DG Trésor, l'OCDE et la BID (banque interaméricaine de développement), témoigne de l'attention majeure portée par la France à l'Amérique latine et du caractère structurant du lien économique bilatéral. L'événement, désormais installé dans le paysage institutionnel, mobilise les plus hautes personnalités du monde politique, économique et financier, en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'édition 2015 a mis en valeur des problématiques relatives au secteur privé et au développement des entreprises, sous l'angle de l'innovation et des compétences, incluant une dimension liée aux enjeux de la COP21.

Les **1er et 2 octobre 2015**, s'est tenue la réunion des ministres de la Zone franc. Tous les ans en octobre, à Paris et en avril, dans un pays de la Zone franc, se réunissent les experts puis les ministres des finances des pays concernés. Les grands sujets évoqués étaient le Fonds Vert, la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme, l'intégration des marchés de capitaux et les réformes pour assouplir les financements des États, des entreprises et des ménages.

Le **28 janvier 2015** a eu lieu à Bercy un événement mettant à l'honneur la place des femmes dans les métiers économiques et financiers de la haute administration. Conjointement organisée par **Women In Leadership (WIL)** et les ministères économiques et financiers, cette journée a permis de présenter des témoignages de femmes, d'organiser des ateliers, des débats afin de laisser la parole à chacun/chacune. Les femmes présentes ont pu ainsi expliquer et partager leurs expériences et leur équilibre vie privée-vie professionnelle.

Le **17 juin 2015** s'est tenue la journée des enfants, organisée pour les enfants des agents de la direction générale du Trésor.

C'est un à travers un parcours, des jeux, des énigmes, des clés et des indices à trouver que les enfants ont pu découvrir de façon ludique, le ministère de l'économie et des finances. Une cinquantaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, se sont prêtés au jeu de Fort Boyard dans les longs couloirs de Bercy. L'initiative sera également reconduite en 2016.

Une organisation collective placée sous le signe de l'agilité

La mission d'information de la direction générale

L'innovation et le progrès au cœur de la politique RH

Renforcement de la fonction managériale

Charte du management de la DG Trésor
© Sircom

Le renforcement de la fonction managériale est un des axes forts de la dynamique de modernisation de la DG Trésor. Des dispositifs innovants en matière d'enrichissement des compétences managériales des cadres ont été mis en œuvre, au travers de campagnes d'évaluation à 180°, 270° ou 360° selon que les équipes, les « pairs » ou les partenaires extérieurs sont sollicités pour émettre un avis sur le manager évalué.

Aux côtés de l'expertise technique de haut niveau requise sur nos métiers, les compétences managériales s'imposent comme des critères clés de l'identification des potentiels de la direction générale.

Par ailleurs, la DG organise régulièrement des ateliers collectifs de développement des compétences managériales, en invitant les cadres à réfléchir aux pratiques efficaces à adopter sur la base de situations réelles (par exemple, l'animation d'équipe, la gestion de la charge de travail, les leviers motivationnels).

Une des actions phare de l'année 2015 a été l'adoption de la **charte du management** à destination des 60 chefs de bureau, « managers de proximité », qui composent la direction. La charte confirme le rôle essentiel des managers, qui entre autres donnent du sens à l'organisation collective, créent une organisation optimale de travail, encouragent l'innovation de ses collaborateurs, et veillent notamment à ce qu'ils se forment régulièrement. Ils doivent savoir déléguer et responsabiliser leurs agents. Ils sont également les garants de la qualité des conditions de travail et du respect de la charte du temps.

Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle

La DG Trésor mène également une politique active en matière d'égalité professionnelle avec notamment pour objectif de faire du Trésor une direction exemplaire en matière de féminisation. Depuis 2009, la DG a ainsi renforcé la part des femmes dans les postes d'encadrement. Diverses actions RH sont menés pour encourager la promotion des femmes dans notre administration. Une de ces actions repose sur l'organisation régulière d'évènements à destination des femmes cadres de la DG Trésor dans le cadre de partenariats privilégiés avec des réseaux professionnels dédiés, tels que l'association Women in leadership (organisation d'un séminaire intitulé « Les voies de la réussite au féminin dans les métiers économiques et financiers de la haute administration ».

La DG s'investit fortement sur un ensemble d'actions pour favoriser la diversité professionnelle. Entre autres illustrations de l'engagement des services et des cadres de la DG Trésor, peuvent être citées : l'accueil de collègues assistants par la voie du PACTE, recrutement sans concours de jeunes sans qualification, l'accueil d'apprentis au sein du Secrétariat général, la participation au dispositif de la Courte échelle, l'accompagnement de lycéens du Lycée Blanqui de Saint Ouen, classé dans le réseau d'éducation prioritaire, dans leur préparation à l'examen d'entrée à l'IEP de Paris. Enfin, la DG Trésor accueillera prochainement un volontaire en service civique.

La DG Trésor porte également une attention particulière à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle de ses équipes, reconnues pour leur fort investissement au travail. En adoptant une charte du temps le 14 janvier 2010, la DG avait été pionnière pour définir une série de bonnes pratiques professionnelles permettant de renforcer la qualité de vie au travail : maîtrise des horaires ; professionnalisation de la conduite des réunions ; bon usage du courriel. Ce document de référence a dépassé les frontières du Trésor et a pu contribuer à la diffusion de bonnes pratiques à l'intérieur des ministères économiques et financiers. Suite à des expérimentations menées en 2015 en lien avec les managers, de nouvelles dispositions ont été intégrées dans la charte du temps visant en particulier à renforcer la maîtrise des horaires de travail.

Conception - rédaction : DG Trésor
Conception graphique : Studio graphique SG Sircom

Le rapport annuel est aussi disponible sur
http://www.tresor.economie.gouv.fr

contact : tresor-communication@dgtresor.gouv.fr